

JUIN 1989. 15 FF.

le COURRIER de l'UNESCO



1789 UNE IDÉE QUI A CHANGÉ LE MONDE

DANS CE NUMÉRO:
UN ENTRETIEN EXCLUSIF AVEC

M. FRANÇOIS
MITTERRAND

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMI LECTEUR L'AVENTURE N'A PLUS D'HORIZON GÉOGRAPHIQUE

Il n'y a plus de continents vierges, plus d'océans inconnus, plus d'îles mystérieuses. Et cependant, les peuples demeurent par bien des côtés étrangers les uns aux autres, et les coutumes, les espérances secrètes, les convictions intimes de chacun d'eux continuent d'être largement ignorées par les autres...

Ulysse n'a donc plus d'espace physique à parcourir. Mais il a une nouvelle odysée à entreprendre, d'urgence — l'exploration des mille et un paysages culturels, de l'infinie variété des pensées et des sagesses vivantes ; la découverte des multiples de l'homme.

C'est cette odysée que vous propose **Le Courier de l'Unesco** à partir d'aujourd'hui. En vous offrant chaque mois un thème d'intérêt universel, traité par des auteurs de nationalités, de compétences, de sensibilités différentes. Une traversée de la diversité culturelle du monde avec pour boussole la dignité de l'Homme de partout.

Le numéro spécial de 56 pages qui inaugure cette nouvelle série a pour thème le destin planétaire de l'idée des droits de l'Homme. Et ce thème est précédé de l'entretien exceptionnel que nous a accordé, à cette occasion, l'une des personnalités les plus marquantes de notre temps — le Président de la République française, François Mitterrand.

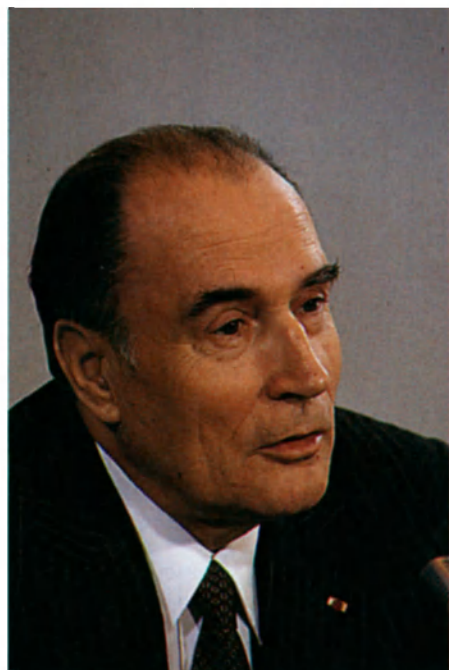
Les numéros suivants vous présenteront d'autres thèmes, ainsi que d'autres entretiens avec des hommes et des femmes d'Etat, de grands créateurs, des penseurs de premier plan. Ils comporteront aussi plusieurs rubriques qui se mettront en place au cours des mois qui viennent. Et ils s'ouvriront, nous l'espérons, à un dialogue permanent avec vous.

AMI
LECTEUR
LA
SUITE
DE
CETTE
NOUVELLE
AVENTURE
DÉPENDRA
AUSSI
DE
VOUS

4

Entretien avec

M. FRANÇOIS MITTERRAND
Président de la République française



11

1789 : UNE IDÉE QUI A CHANGÉ LE MONDE

LES CITOYENS ÉTRANGERS DE LA RÉPUBLIQUE
par Ehsan Naraghi 12

THOMAS PAINE : L'ENNEMI DES ROIS
QUI VOULUT SAUVER LOUIS XVI.
par Jean Lessay 18

RÉVOLUTION INTÉGRALE
AUX ANTILLES
par Yves Benot 19

L'AIGLE ET LE SPHINX : BONAPARTE EN ÉGYPTÉ
par Mahmoud Hussein 24

SIEYÈS, HERDER, GOETHE :
L'UNIVERSEL ET LE NATIONAL
par Alain Finkielkraut 30

BOLÍVAR ET LES VALEURS RÉPUBLICAINES
Document 34

LA POÉSIE RUSSE AU CŒUR DU DÉBAT
par Sergueï S. Averintsev 36

CHÔMIN, LE ROUSSEAU DE L'ORIENT
par Shin'ya Ida 40

CHINE : LA LIBERTÉ, CENT ANS APRÈS
par Zhilian Zhang 44

1789 EN NOUS
par Tahar Ben Jelloun 48

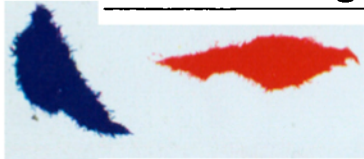
50

FRANÇOIS FURET :
Le destin d'une idée

Notre couverture : *Terre, Soleil, Lune 89*,
aquarelle du peintre français Georges Servat (1989).

*Un entretien exceptionnel
avec le Président de la République française*

François Mitterrand



En amont des bouleversements institutionnels de 1789, il y a eu en France (en liaison avec le reste de l'Europe et l'Amérique du Nord) un immense mouvement d'idées, une révolution intellectuelle, éthique, juridique, esthétique, qui ont frayé la voie du changement politique. La culture profane n'acquiert-elle pas, ici, un statut déterminant comme principe moteur de l'Histoire ? Ne serait-il pas juste de considérer qu'elle joue un rôle aussi important sinon plus que l'économie comme facteur de mouvement (ou d'inertie) dans l'évolution de l'humanité ?

La Révolution française n'est, vous avez raison de le rappeler, pas tombée du ciel. Elle fut le prolongement, dans l'ordre politique, d'une profonde modification des façons de penser, de sentir et de faire.

Il y eut en effet, tout au long du 18^e siècle et dans l'Europe entière, un vaste mouvement des idées et des hommes — songez aux voyages et aux débats des philosophes, des savants, des artistes — qui changea peu à peu le regard que la société portait sur elle-même.

L'ordre social et politique n'était plus perçu comme un effet immuable de la volonté divine mais comme un équilibre à la fois relatif (la découverte du « nouveau monde », les voyages avaient fait connaître d'autres sociétés organisées différemment) et perfectible (la victoire des Insurgés américains en fournissait l'exemple).

Il en résultait pour beaucoup une nouvelle délimitation entre le religieux — affaire de conviction personnelle, domaine de la liberté de conscience — et le profane dont devait relever le gouvernement des hommes.

Cette émergence de la culture profane dont vous parlez n'était d'ailleurs pas, en soi, ennemie de la foi — l'une des grandes figures de la Révolution fut l'Abbé Grégoire, prêtre, fidèle à sa foi et à son ministère, et républicain — mais

affirmation des droits et de la responsabilité des hommes ici-bas. L'évolution des sciences y eut sa part. Les progrès de l'observation et de l'expérimentation rendaient le monde — des secrets de la nature aux rapports des hommes entre eux — de plus en plus accessible au savoir, à l'analyse rationnelle. Comment alors ne pas songer à rebâtir autrement, avec plus de raison, de justice, de liberté ?

Fichte, philosophe allemand sympathisant de la Révolution, y voyait une preuve de la supériorité de l'homme sur le castor qui reconstruit toujours à l'identique ou sur l'abeille qui dispose immuablement les alvéoles de sa ruche.

Les idées nouvelles qui se répandaient à l'époque, relayées par les salons, les gazettes, les cafés, eurent donc une influence déterminante. Elles ne fournirent pas seulement les armes de la critique mais, dans une société verrouillée par les privilèges héréditaires et l'absolutisme, légitimèrent en quelque sorte par avance le passage à l'acte.

Non qu'il y eût toute prête, à portée de main, une théorie de la révolution qu'il eût suffi, le jour venu, de mettre en application. Beaucoup s'est au contraire inventé en marchant, sous la pression des circonstances.

Mais on avait comme une boussole dont les droits de l'homme constituèrent l'armature.

Pourtant, durant la même période, d'autres tentatives furent défaites, bien que les aspirations des révolutionnaires genevois, bataves ou brabançons, des jacobins italiens ou des patriotes hongrois, des républicains de Mayence, des insurgés irlandais ou des résistants polonais ne fussent guère différentes de celles des Français.

Car les idées seules ne font pas l'histoire. Il y faut la rencontre de conditions économiques, sociales, politiques propices au changement. Et toujours la volonté — individuelle et collective — des hommes.

Eux seuls sont en définitive le vrai moteur de l'histoire.



...Ni renoncer à soi, ni se replier sur soi.

On a de plus en plus tendance à « localiser » la culture, voire à la « nationaliser » (on dit culture française, allemande, chinoise, égyptienne). N'y a-t-il pas là un double danger : celui de favoriser les cloisonnements entre cultures et celui de centrer chacune de ces cultures sur elle-même, de l'inciter à se tourner vers le passé plutôt que vers le futur ? Il y a, certes, une multiplicité de patries culturelles, dont chacune, liée à une langue et à une histoire particulière, est porteuse d'une combinaison spécifique de ressources créatrices. Certaines sont plus dynamiques, plus agressives que d'autres et il faut que toutes puissent s'épanouir librement. Mais comment faire pour les protéger sans les asphyxier ?

Je ne dirais pas, comme vous, que la tendance générale soit à enclorre de plus en plus la culture dans des frontières locales ou nationales.

D'abord parce que toute l'histoire de l'humanité est celle, souvent violente, parfois pacifique, d'une mise en relation croissante des cultures humaines.

De nos jours, les moyens modernes de communication multiplient les passerelles, décuplent les influences, contractent le temps.

La question est de savoir s'il en résultera, pour nos différentes cultures, un enrichissement propre et un dialogue plus fécond. Ou bien de nouveaux écartèlements, de nouvelles inégalités entre ceux qui maîtriseront les moyens de diffusion mondiale et les autres, ceux qui auront le pouvoir d'accéder au champ perpétuellement mouvant de la connaissance et les autres.

C'est là un paradoxe des temps modernes : nous savons que la richesse du monde tient aussi à la diversité de ses cultures, à la variété des sensibilités et des savoir-faire; nous disposons de moyens fantastiques de mieux nous connaître, de mieux communiquer. Et voilà que, si l'on n'y prend garde, ces outils de coopération ne seront qu'instruments de domination. Et, sous la houlette économique ou politique des cultures les plus agressives, risque de prévaloir une ruineuse uniformisation.

Alors que faire ? Ni renoncer à soi, ni se replier sur soi.

Ensuite, bien se convaincre de l'importance des enjeux : il n'y aura pas de développement économique durable, de progrès social, de démocratie solide, de paix pour le monde sans épanouissement de cultures assurées d'elles-mêmes et capables de s'enrichir mutuellement.

Enfin, rechercher des solidarités culturelles respectueuses de l'identité de chacun, coopérer sans arrogance ni humi-

lité excessive dans les domaines prioritaires que sont l'éducation, la science, la culture, ces clefs d'un destin librement choisi.

C'est en ce sens que la France se bat, avec d'autres, pour que vive l'Europe de la culture, pour que s'affirment les liens de la francophonie, pour que soit prise en compte la dimension culturelle de l'aide au développement.

A une échelle plus vaste, c'est la raison d'être de l'Unesco et l'ambition de la décennie du développement culturel lancée en 1988. Car, plus encore qu'en 1945, ces trois objectifs sont indissociables : former, chercher, créer ensemble.

Pour finir, je dirais que je ne crois pas au dilemme entre le passé et le présent mais à la force des sociétés qui savent se servir de leur passé pour se projeter dans l'avenir.

Le projet de reconstruire, sous l'égide de l'Unesco, une nouvelle et vaste bibliothèque à Alexandrie, c'est cela : d'un même mouvement, renouer avec un passé prestigieux et préparer l'avenir en créant, à cette extrémité de la Méditerranée, des conditions modernes d'accès au savoir.

Peut-on parler d'un territoire où toutes ces patries culturelles se touchent, où elles forment un espace de valeurs universelles ? Pourrait-on aller jusqu'à dire qu'avant le Siècle des Lumières cet espace était sans repère intellectuellement saisissable, qu'il cheminait souterrainement à travers les grandes œuvres littéraires et artistiques de partout, qu'il se donnait à sentir mais non à penser — et qu'à partir de 1789, il trouve enfin un lieu philosophique dans le concept d'un Homme universel, délesté de tous ses ancrages ethniques, confessionnels, sociaux ?

Je suis tenté de vous répondre par une histoire : en 1827, Goethe découvre avec ravissement, en lisant un roman chinois, des thèmes proches de ceux dont il a fait la trame de son épopée, *Hermann et Dorothee*. Il constate avec enthousiasme que des lieux existent — des livres en l'occurrence — où l'humanité peut avoir raison de son morcellement. Et en tire un programme en forme de concept, la Weltliteratur (littérature du monde), capable de transcender les frontières historiques et les particularismes culturels. C'était sa réponse à votre question sur un possible espace de valeurs universelles.

Pour les révolutionnaires de 1789, la chose ne fait pas de doute : le message qu'ils formulent s'adresse à la planète



...former, chercher, créer ensemble.

entière, les droits de l'homme et du citoyen sont proclamés universels. Ce fut dit avec une force qui résonne encore à nos oreilles et l'essentiel était, pour la première fois, de le dire ainsi.

On sait que dans la pratique, il en alla un peu différemment. Que la liberté, armée en guerre, finit par prendre en Europe — comme le dira Jaurès — la forme et les mœurs de la conquête. Que pour les femmes, les noirs, les pauvres, l'égalité ne fut pas tout à fait égale.

Mais si la Révolution française ne fut pas toujours conforme à ses principes, c'est encore au nom de son idéal qu'on luttera au 19^e et au 20^e siècle, dans un contexte où les questions nationale et sociale prennent de plus en plus d'importance. Bien des peuples d'Europe et d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique en feront à leur tour leur étendard contre les prétentions dominatrices de l'Occident.

Et lorsqu'en 1948, au lendemain d'une guerre mondiale dévastatrice, s'impose la nécessité de redire avec force le droit des hommes, c'est encore de celle de 1789 que s'inspire la déclaration universelle mise au point à l'ONU. On la complète alors de l'énoncé de droits économiques et sociaux que plus d'un siècle de luttes ouvrières avait revendiqués. Ce faisant, d'ailleurs, on ne s'en tient pas à l'homme universel délesté de ses ancrages sociaux dont vous parlez mais on s'attache au contraire à le saisir dans l'épaisseur de sa situation concrète, au travail comme dans la société.

Pour en revenir à votre question, je crois qu'il faut distinguer les gestes politiquement fondateurs — 1789, la déclaration des droits de l'homme — du cheminement complexe qui, en particulier dans l'histoire des idées, y conduit.

D'abord parce que le renversement de perspective qui a rendu possible la Révolution est une lente gestation qui commence très en amont du 18^e siècle, à l'humanisme de la Renaissance, à l'introduction de l'esprit de comparaison qui ébranle l'autorité de la révélation religieuse, à la physique de Galilée qui annonce les Encyclopédistes, aux guerres de religion dont le souvenir inspire le droit de tolérance, à Montesquieu et La Bruyère qui affirment la relativité des croyances et des mœurs.

Ensuite parce que, tout au long du 18^e siècle, coexistent des sensibilités différentes, les unes plus universalistes, les autres plus relativistes, dont on retrouve l'écho dans les débats modernes sur la critique de l'ethnocentrisme, qui prétend ériger en valeurs universelles dominantes les contenus particuliers d'une culture, et sur les limites du droit à la différence.

Tout cela pour dire qu'il n'est pas si simple de cerner ce lieu philosophique que vous évoquez. Que la prise en compte de nouveaux déterminismes — économiques, sociaux, psychologiques — a reposé à chaque fois la question de ce qu'il y a d'universel en l'homme.

Mais, plus concrètement, peut-on agir si toutes les valeurs sont relatives (à un lieu, un temps, une culture donnée) et par là-même s'annulent ? Si le racisme n'est qu'une idée parmi d'autres, l'apartheid le problème des seuls Sud-Africains ? Peut-on postuler autre chose qu'un minimum de valeurs universelles pour porter, au-delà de son clocher, ne serait-ce qu'un jugement et fonder la solidarité entre les hommes ?

La liberté, l'égalité, la fraternité sont des valeurs qui ont bien résisté à l'usure du temps et se sont, sous toutes les latitudes, suffisamment acclimatées pour qu'on ait continué à se mettre en mouvement pour elles. Comme rien n'est, dans ce domaine, jamais définitivement acquis, il reste, du réel à l'idéal, bien du chemin à parcourir.

Je conclurai par la sage définition que donne, dans son dernier ouvrage, Tzvetan Todorov : « l'universel, c'est l'horizon d'entente de deux particuliers ». Ce dialogue, ajoute-t-il, est peut-être inaccessible mais c'est le seul postulat qui vaille.

Politique et culture : peut-on attendre des politiques, des hommes d'Etat surtout, une esthétique des rapports dans la cité, du lien entre l'homme et la nature, des solidarités essentielles à l'échelle de l'humanité tout entière ? Cette esthétique peut-elle s'inspirer de l'idéal selon lequel chaque homme se doit d'agir comme si le sens de son action pouvait être érigé en principe universel ?

Kant, me semble-t-il, formule en termes semblables, dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs*, son impératif catégorique. Il en tire d'ailleurs trois lois morales : agis comme si la maxime de ton action devait être érigée en loi universelle de la nature, agis de telle sorte que tu traites l'humanité toujours comme une fin et jamais comme un moyen, agis comme si ta maxime devait servir de loi universelle pour tous les êtres raisonnables.

Je ne verrais pour ma part que des avantages à ce que les responsables politiques s'inspirent de ces règles de conduite, élaborées par un philosophe qui suivit de très près les événements de 1789 !

Vagabonde et libertaire, telle est l'essence de la création. Cela n'irrite que ceux que la liberté effraye.

Une esthétique des rapports dans la cité ?

Il n'appartient pas aux hommes d'Etat de dire le beau. Mais il est de leur responsabilité de favoriser ce qui fait le lien entre les hommes, renforce le sentiment d'une communauté de destin. L'art y contribue qui ménage aussi la part du rêve, cette denrée de première nécessité.

Ici une perspective soulignée, rendant la ville plus lisible à ses usagers ; là un nouveau musée, dévoilant à tous ses trésors ; ailleurs un monument restauré, restituant à la nation un moment de son histoire ; ailleurs encore une moderne bibliothèque de lecture publique, belle et utile.

Equiper, orner, signifier, cela peut se faire ensemble.

Tant de villes, de par le monde, portent les stigmates de formes d'urbanisation dégradantes, laides d'afficher leur mépris de l'homme. D'autres choix sont possibles qui traduisent la volonté de mieux vivre les uns avec les autres et le refus du laisser-faire, du jeu désordonné des seuls intérêts particuliers, des conformismes paresseux.

Du lien entre l'homme et la nature, je ne prétendrais pas qu'il soit le même pour tous, du citadin de Buenos Aires au paysan de Casamance, du Parisien de souche au pêcheur de la Baltique. Certains se colletent durement avec la terre ou l'eau jour après jour, d'autres y puisent à l'occasion du repos.

Et pourtant, les risques d'épuisement de certaines ressources naturelles nous concernent tous, la destruction irrémédiable de l'atmosphère n'épargnera personne, les mers polluées par imprudence ont un coût pour la collectivité.

L'homme a adossé son développement à la maîtrise de la nature. Il peut se perdre d'oublier, en la saccageant, ce qu'il lui doit. Ceux qui la travaillent savent combien une terre malmenée ne livre pas longtemps ses richesses.

Et le citadin lui-même sent bien qu'en ménageant entre les pierres l'espace d'un jardin ou d'un parc, on fait plus qu'embellir la ville, on affirme aussi la continuité d'une civilisation, on marque que le génie de l'homme s'inscrit dans le respect de certains équilibres.

Ces quelques exemples pour vous dire que, oui, les hommes politiques, et tous les citoyens avec eux, ont la responsabilité d'être plus attentifs aux solidarités essentielles des hommes entre eux et avec leur milieu, de préserver les équilibres vitaux non seulement pour leurs sociétés respectives mais pour l'avenir du monde.

Souvenez-vous, lorsque l'Unesco s'est mobilisée pour sauver Borobudur, Venise ou le Mont Saint-Michel, elle l'a fait parce que ce patrimoine-là est une partie de la mémoire

du monde, son commun héritage. Ce qui vaut pour le passé vaut plus encore pour l'avenir.

Dans le monde d'aujourd'hui, nul ne fera son salut contre les autres. L'interdépendance croissante des économies et des cultures oblige à la solidarité.

L'institution politique doit favoriser l'éclosion et la circulation culturelles les plus libres. Mais la création culturelle n'a-t-elle pas besoin de toujours déjouer les plans du politique, de le surprendre, d'aller au-delà de ses intentions même les plus louables, d'explorer des pistes contre-institutionnelles ?

Tout à fait. La liberté de créer est un peu le baromètre de toutes les libertés. Une société qui la restreint fait en général peu de cas des citoyens. Là où l'on n'est libre ni de ses mouvements, ni de ses mots, la création s'étiole même si des œuvres courageuses voient le jour, condamnées à une diffusion restreinte.

Il y a face à l'art, une responsabilité du pouvoir politique qui est celle que vous dites : créer des conditions propices à la création, à la diffusion.

J'y ajouterai une dimension éducative en direction des jeunes ou de publics peu familiers. Car on apprend aussi à aimer.

Et l'obligation, parfois, de faire en sorte que la loi du marché ne règne pas sans partage, de prendre, si nécessaire, des mesures de protection pour défendre, contre des cultures trop envahissantes, tout simplement la liberté de créer. L'exemple de la production audiovisuelle à l'heure de la multiplication des chaînes et des satellites montre qu'on ne saurait y faire trop attention.

Au-delà commence, avec l'intervention directive sur les contenus, l'abus de pouvoir. Il y eut, dans l'histoire, de trop nombreux et désolants exemples où l'on tenta de promouvoir un art officiel exaltant les vertus « positives » de tel ou tel régime.

Un des apports importants des Lumières fut l'instauration d'un débat esthétique public. On y exprima bien des points de vue dont certains nous font sourire comme celui de Diderot qui recommandait le portrait historique, genre révolutionnaire par excellence car fixant les regards du public sur les grands défenseurs de ses droits... Mais aucune conception étroitement utilitaire de l'art ne s'imposa heureusement.

Vagabonde et libertaire, telle est l'essence de la création. Cela n'irrite que ceux que la liberté effraye.

A quoi rêvez-vous, personnellement, en matière de projet culturel ? Qu'aimeriez-vous pouvoir réaliser avec vos pairs dans le reste du monde, d'ici la fin du millénaire ? Y a-t-il un Eurêka concevable sur le plan culturel et à l'échelle du monde ?

Suis-je vraiment tenu de vous révéler mes rêves ?

1. J'évoquerai quand même, pour mon pays, un projet qui me tient à cœur : la grande bibliothèque de France, dont j'ai annoncé le lancement l'été dernier, le jour de notre fête nationale.

Le livre et le patrimoine écrit sont au cœur de notre civilisation. La France avait, durant mon premier mandat, beaucoup développé et modernisé son réseau de bibliothèques. Mais notre Bibliothèque nationale, trop à l'étroit dans ses locaux anciens, ne peut, malgré les efforts faits, ni mettre suffisamment en valeur son prestigieux patrimoine ni accueillir tous ceux qui souhaitent y avoir accès et viennent parfois de fort loin à l'étranger.

De là est née l'idée de construire ailleurs une très grande bibliothèque, de conception radicalement nouvelle, couvrant le vaste champ de la connaissance, utilisant les technologies les plus modernes de transmission de données, s'intéressant également aux documents visuels et sonores de la culture d'aujourd'hui, partie prenante à terme — avec d'autres bibliothèques françaises et étrangères — d'un grand réseau.

Je compte en suivre attentivement la mise en œuvre. Il faut que le bâtiment soit beau et le cadre, pourquoi pas, propice à la méditation, que tout concoure à célébrer le plaisir de la découverte et de l'étude, incite à prendre possession du savoir.

2. Qu'aimerais-je réaliser avec les autres chefs d'Etat d'ici la fin du millénaire ? Il y a tant à faire pour que le monde devienne moins dur aux plus démunis, moins livré aux destructions rageuses, plus conforme aux droits universels des hommes...

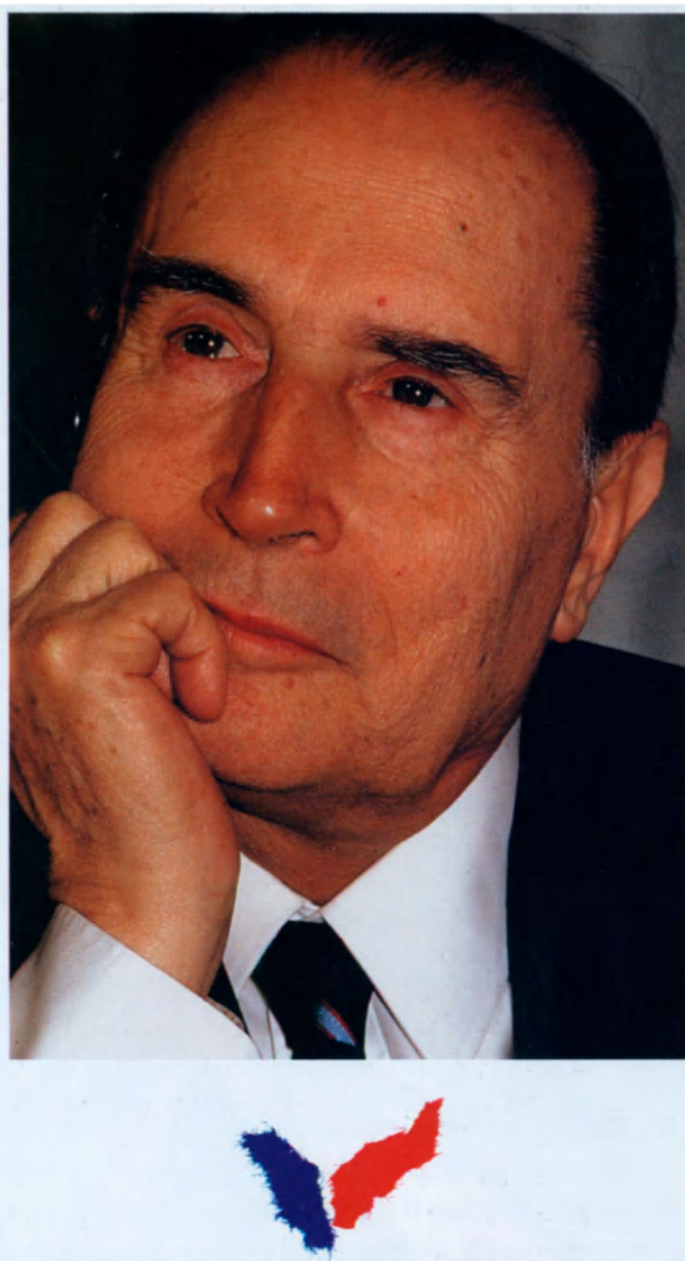
Un problème, pourtant, me paraît, pour la survie de l'humanité, d'une importance extrême, angoissante même : c'est la détérioration, certaine, de l'atmosphère.

Chacun doit comprendre qu'il ne s'agit pas d'une pollution supplémentaire mais de la possible ruine de toute vie sur la planète. Et là, personne ne doit manquer à l'appel si l'on veut trouver une solution.

Les Nations Unies y consacrent un programme de recherches tout à fait intéressant. Mais l'heure est aussi à la décision et à l'action.

Voilà pourquoi, le 11 mars dernier, à La Haye, 24 pays ont signé un appel réclamant d'urgence la création d'une Autorité internationale en matière d'environnement.

Comme toujours en pareil cas, les dogmatismes et les égoïsmes, drapés dans le refus d'abandonner au profit d'une instance collective toute parcelle de souveraineté nationale, ralentissent le mouvement. Mais 24 pays, pour commencer,



sont résolus à aller de l'avant. D'autres suivront, à mesure qu'ils prendront conscience de ce qui est réellement en jeu.

Je souhaite donc — et pour bien avant la fin du millénaire — que la raison des hommes, cette vertu si chère au cœur de ceux de 1789, l'emporte sur les ravages destructeurs du laisser-aller, du laisser-faire.

3. Vous me parlez d'Eurêka, ce programme de développement technologique européen auquel nous avons, dans le domaine de l'audiovisuel, donné un frère.

A l'époque, nous avions le choix : attendre, pour nous lancer, que l'unanimité de nos partenaires soit faite ou démarrer à quelques-uns, décidés à agir, en laissant les portes largement ouvertes à tous ceux qui, en cours de route, nous rejoindraient ? Nous avons préféré la deuxième solution. Peu à peu, les candidatures ont afflué, et pas seulement d'Europe.

La coopération culturelle à l'échelle de la planète qui doit beaucoup à l'Unesco peut aussi procéder de la sorte : un projet, un programme, des volontés qui s'unissent, d'autres qui les rejoignent en marchant. ■





1789

UNE IDÉE QUI A CHANGÉ LE MONDE

RARES sont les idées qui, répondant à une attente populaire jusque-là inexprimée, mettent en branle une volonté de changement, introduisent une rupture entre le passé et l'avenir, marquent une accélération dans le temps de l'histoire.

Plus rares encore, parmi ces idées, sont celles qui ont pu passer les frontières du moment et du lieu qui les ont vu naître, pour germer dans les esprits, ailleurs, longtemps après...

Que dire, alors, de la grande idée de 1789, celle de l'Homme-citoyen ? Enracinée dans une culture — celle de l'Europe — et dans un siècle — celui des Lumières — la voici devenue, désormais, une évidence universelle. Après, il est vrai, un parcours sinueux, qui l'aura vue tour à tour débattue et rejetée, ignorée et retrouvée, tolérée par les uns et revendiquée par les autres, pour, en 1948 enfin, inspirer une Déclaration qui sera adoptée par l'ensemble de la communauté internationale.

Portée aux quatre coins du monde par les contemporains, français et étrangers, de la Révolution de 1789 — Bonaparte, Jefferson, Goethe, Miranda — cette idée fera d'abord naître un grand espoir de fraternité universelle. Mais cet espoir sera peu à peu contrecarré par les théories qui affirment la primauté de l'âme collective sur la liberté individuelle. Il sera ensuite trahi, pour longtemps, par l'entreprise coloniale, qui substitue l'idée de la mission civilisatrice de l'Occident au rêve de l'égalité entre les hommes de partout.

« *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits...* », article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adoptée par l'Assemblée lors des séances du 20 au 26 août 1789. L'image ci-contre a été créée spécialement pour *Le Courrier de l'Unesco* par l'artiste française Brigitte Salom.

Ici ou là, le mouvement des émancipations nationales modernes remettra à l'honneur le principe des droits de l'Homme et du Citoyen, mais la génération des indépendances lui préférera souvent le concept de l'Etat révolutionnaire. Les dernières décennies du 20^e siècle verront enfin, dans la Déclaration de 1789, un gage essentiel de liberté pour chaque peuple, et le fondement même de la compréhension et de la coopération entre tous les peuples.

Ce numéro voudrait signaler quelques jalons de la trajectoire par où cette idée, née dans la folle imagination de quelques hommes survoltés, est devenue patrimoine commun de l'humanité.



Une des clefs de la Bastille offerte à George Washington par La Fayette. Elle est conservée à Mount Vernon, l'ancien domaine de Washington (Virginie).

Le 6 octobre 1789, des milliers de Parisiennes en colère marchent sur Versailles et demandent à être reçues par l'Assemblée nationale. Une délégation est aussitôt accueillie dans la salle des séances. Gravure de Jean-François Janinet.

« Si beaucoup de Français partaient, beaucoup d'étrangers venaient ; ils s'associaient de cœur à toutes nos agitations, ils venaient épouser la France. Et dussent-ils mourir, ils l'aimaient mieux que vivre ailleurs ; ici, ils étaient au moins, s'ils mouraient, sûrs d'avoir vécu. »

MICHELET

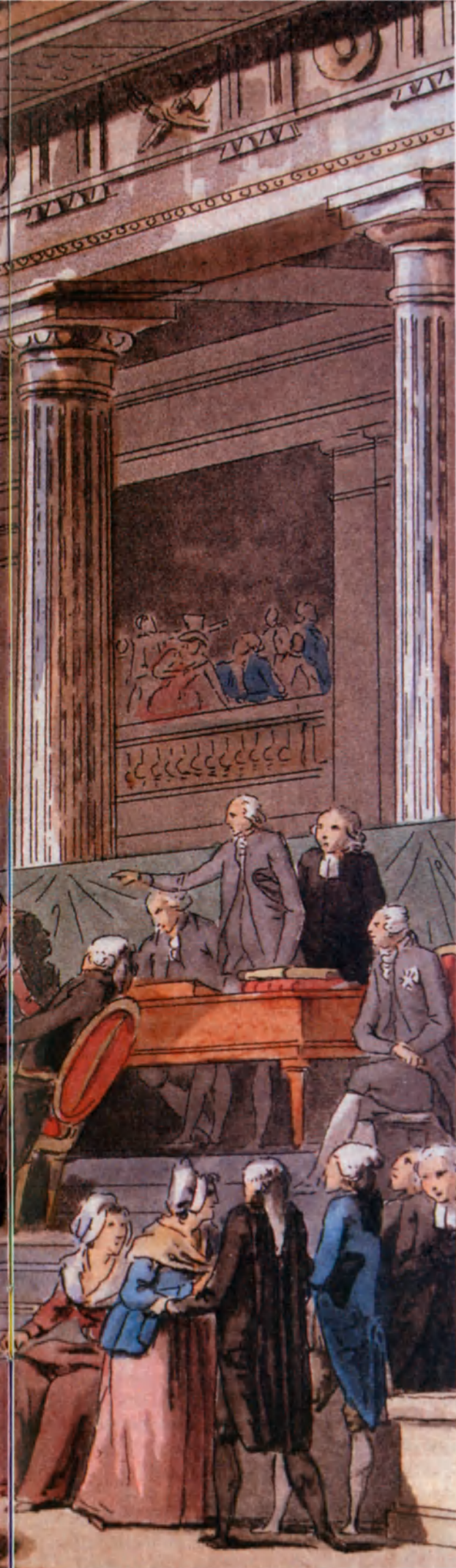
« La Liberté et l'Egalité sont des bénédictions trop importantes pour être l'héritage de la France seule... »

THOMAS PAINE

« La République sera universelle ou ne sera pas. »

ANARCHARSIS CLOOTS





1789
UNE IDÉE
QUI A CHANGÉ
LE MONDE

Les citoyens étrangers de la République

PAR EHSAN NARAGHI

« Nous venons d'Europe, nous venons d'Asie, nous venons d'Amérique, nous sommes l'Humanité ! ». Ils sont trente-six étrangers qui, chacun portant le costume de son pays, se tiennent à la barre de l'Assemblée. L'effet, selon le compte rendu de la séance du 9 juin 1790, est tel « qu'on se croirait au centre du monde ». Il y a là Pio le Napolitain, don Pablo Olavidé l'Espagnol, le baron prussien Trenckh, des patriotes de Hollande, d'autres encore. A leur tête, un jeune Prussien qui se fait appeler Anacharsis Cloots et se veut leur porte-parole. A l'Assemblée, entouré d'un Arabe et d'un Africain, il a parlé devant un auditoire silencieux et recueilli. Après avoir félicité cette Assemblée des mesures qu'elle a prises en faveur des droits de l'homme, il a revendiqué l'honneur de participer à la fête de la Fédération qui, pour lui, ne doit pas être seulement la fête des Français mais celle de tous les peuples. A ces mots, « une ivresse humanitaire s'est emparée de tous les députés et, sous de vifs applaudissements, l'Assemblée a reçu "le genre humain" en son sein ».

Anacharsis Cloots :
« La République sera universelle »

De son vrai nom, Jean-Baptiste du Val-de-Grâce, fils d'un conseiller du roi de Prusse, possesseur d'une grande fortune, francophile passionné, Cloots a visité l'Angleterre, l'Italie et même le Maroc, avant de se fixer à Paris par enthousiasme pour la Révolution française. Il collaborera avec



Anacharsis Cloots

De haut en bas : Benjamin Franklin, Thomas Jefferson, William Wilberforce, Jeremy Bentham.



les journaux parisiens et fera un don de douze mille francs à la nation pour armer les soldats de la « guerre sacrée des hommes contre les tyrans ». Elu député à la Convention, il rêve de réaliser la République universelle de toutes les patries fédérées. Comme le dit Michelet dans son *Histoire de la Révolution française*, Paris est pour Cloots « le berceau, le chef-lieu de la confédération générale des hommes où s'assembleront les Etats généraux du monde... Alors, il n'y aura plus ni provinces, ni armées, ni vaincus, ni vainqueurs. On ira de Paris à Pékin, comme de Bordeaux à Strasbourg. L'Océan ponté de navires, unira ses rivages. L'Orient et l'Occident s'embrasseront au champ de la Fédération. Rome fut la métropole du monde par la guerre. Paris le sera par la paix... ».

Cloots sera l'une des dix-huit personnalités non françaises auxquelles l'Assemblée législative octroie en 1792 le titre de citoyen français :

« L'Assemblée nationale considérant que les hommes qui, par leurs écrits et par leur courage, ont servi la cause de la liberté et préparé l'affranchissement des peuples ne peuvent être regardés comme étrangers par une nation que ses lumières et son courage ont rendue libre, considérant enfin qu'au moment où une convention nationale va fixer les destinées de la France et préparer peut-être celles du genre humain, il appartient à un peuple généreux et libre d'appeler toutes les lumières et de déférer le droit de concourir à ce grand acte de raison à des hommes qui, par leurs sentiments, leurs écrits et leur courage, s'en sont montrés si éminemment dignes : Déclare déférer le titre de citoyen français à Priestley, Paine, Bentham, Wilberforce, Clarkson, Mackintosh, David Williams, Gorani, Anacharsis Cloots, Campe, Corneille Pauw, Pestalozzi, Washington, Hamilton, Madison, Klopstock, Kosciuszko, Schiller. »

L'exemple de la jeune démocratie américaine

Parmi ces dix-huit citoyens d'honneur, quatre Américains : Thomas Paine, acteur de la Révolution, George Washington, premier président des Etats-Unis, James Madison, quatrième président, Alexander Hamilton, fidèle compagnon de Washington. Ce n'est pas par hasard. Il y a un lien de filiation directe entre les révolutions française et américaine.

Dans les années qui précèdent 1789, la Déclaration d'indépendance des insurgés américains, proclamée en 1776, au fort du combat contre les troupes de l'Empire anglais, est le symbole du courage et de l'espérance de cette jeune nation. Dans son préambule surtout, elle apparaît à l'élite libérale française comme un triomphe des idéaux de progrès, de liberté et de démocratie. Jusqu'alors, le seul pays d'Europe qui se targue d'être un foyer de libertés politiques est l'Angleterre (sa constitution n'offre-t-elle pas à Montesquieu un modèle de la séparation des pouvoirs dont s'inspirera la Constituante ?). Mais sur le plan extérieur, l'Empire anglais n'inspire aucune

sympathie aux Français. D'où l'admiration sans bornes que soulève en France la nouvelle démocratie américaine. C'est à George Washington que La Fayette offre en cadeau, par l'entremise de Thomas Paine, la clé de la Bastille qui vient de tomber.

Un homme, par ses connaissances, sa sagesse, et sa simplicité, incarne aux yeux des Français les vertus de cette nouvelle nation : Benjamin Franklin. Envoyé en France pour représenter une nation qui n'est pas encore un Etat, il a pour mission de mobiliser et d'organiser l'aide et le secours français aux combattants américains. « Lorsqu'il arrive dans la capitale, en décembre 1776, il est déjà célèbre dans toutes les sociétés savantes, les cercles d'hommes cultivés, à cause de ses travaux scientifiques, et en particulier de son invention du paratonnerre dont on a peine à mesurer, aujourd'hui, le retentissement. Franklin va immédiatement cristalliser le capital considérable de sympathie dont ses compatriotes jouissent en France. »¹ Il noue des liens étroits avec les milieux politiques et scientifiques. Les académies, les salons, les clubs se l'arrachent. A sa mort, un an après la Révolution, à la suite d'un vibrant hommage prononcé par Mirabeau, l'Assemblée constituante décrètera un deuil national de trois jours.

Jefferson et Paine

Après Franklin, le Congrès envoie en 1785 en France un homme politique de grande culture, principal rédacteur de la Déclaration d'indépendance : Thomas Jefferson (1743-1826).

Les intellectuels révolutionnaires se rencontrent souvent et discrètement chez cet ambassadeur brillant et accueillant. De nombreux historiens décèlent son influence dans la rédaction du projet de « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen », présenté le 11 juillet 1789 à l'Assemblée par son ami La Fayette. Rappelé par George Washington pour occuper le poste de ministre des Affaires étrangères, Jefferson continuera de défendre avec ardeur la France révolutionnaire. Lorsque, en 1792, la République est proclamée en France, il obtient que l'Amérique la reconnaisse bien avant les autres pays. Durant toute la période où il sera président des Etats-Unis (1801-1809), son amitié pour la France ne se démentira jamais.

L'un des pionniers de la démocratie américaine, Thomas Paine, jouera, par son intelligence politique et son courage, un rôle immense aussi bien en Angleterre et aux Etats-Unis qu'en France. Né à Thetford (Grande-Bretagne) en 1737, il sera ouvrier jusqu'à l'âge de trente-huit ans, avant de devenir écrivain, philosophe et militant révolutionnaire de renommée mondiale.

Benjamin Franklin, qu'il rencontre à Londres, l'encourage à émigrer en Amérique, où il débarque en 1774. Deux ans plus tard, il publie son chef-d'œuvre *Common Sense* (*Le sens commun*) où il préconise l'indépendance des colonies anglai-

ses d'Amérique. Avec ce livre, dont le tirage atteint 200 000 exemplaires (pour une population de 3 500 000 habitants), il fait prendre conscience aux colons de la nécessité d'arracher leur indépendance par la force. C'est ainsi qu'un de ses biographes² écrit : « Washington est l'épée de la révolution américaine, Paine en est la plume. » *Common Sense* ne tarde pas à traverser l'Atlantique pour connaître en Europe un immense succès. Il est traduit et publié en France dès le mois de mai 1776.

Au lendemain de l'Indépendance, après avoir soutenu les colons américains insurgés, Paine retourne en Europe, avec pour devise : « Ma patrie est là où la liberté n'existe pas. » A Londres, dès 1789, il prend fait et cause pour les révolutionnaires français. Aux attaques que leur adresse l'écrivain anglais Burke, il répond par *The Rights of Man* (*Les droits de l'homme*), publié à des centaines de milliers d'exemplaires.

Fuyant l'Angleterre pour échapper aux poursuites judiciaires suscitées par son livre, il se réfugie en France. En 1792, quatre départements l'élisent député à la Convention. Là, ses paroles étant traduites de l'anglais par différents conventionnels, il sera, avec Condorcet, le principal rédacteur de la Constitution girondine de 1793.

De tous les coins d'Europe...

Parmi les Anglais proclamés citoyens français, David Williams contribue à la rédaction de la constitution, sous la direction de Condorcet.³ James Mackintosh défend la Révolution française contre les attaques de Burke, dans son *Vindicie Gallicae* (1791), livre traduit et publié à Paris en 1792, sous le titre *Apologie de la Révolution française*. Co-fondateur de la Société pour l'abolition de l'esclavage (The Anti-Slavery Society), William Wilberforce (1759-1833), sera avec son compagnon, le juriste Thomas Clarkson (1761-1846), un infatigable et ardent pionnier de la législation anti-esclavagiste.

Enfant prodige, diplômé d'Oxford à dix-huit ans, Jeremy Bentham (1748-1832) sera l'un des plus grands juristes de son temps. Son premier ouvrage, paru en 1776 sans nom d'auteur : *A fragment on Government* fait grand bruit. Sympathisant de la Révolution française, il publie quatre lettres dans le *Courrier de Provence*, journal fondé par Mirabeau, puis son *Essay on political tactics* et *Draught of a Code for the Organisation of the Judicial Establishment in France*. Pour la Convention, il rédigera un nouveau pamphlet : *Emancipate your Colonies*. Pendant longtemps, Bentham sera plus populaire sur le continent et en Amérique que dans sa propre patrie.

« Toute loi est un mal, écrit-il, car toute loi est une infraction à la liberté... Le gouvernement a donc deux choses à observer : le mal du délit et le mal de la loi ». Ce citoyen de l'univers, comme on se plaisait à l'appeler, était simple, de commerce agréable, de mœurs sévères et d'un désintéressement total. C'est dans un livre du



De haut en bas : Friedrich Gottlieb Klopstock, Tadeusz Kosciuszko, Philippe Buonarroti, Francisco de Miranda.

chimiste et théologien anglais Joseph Priestley, qui sera élu député de la Convention sans jamais y siéger, qu'il avait trouvé la devise sur laquelle il devait bâtir tout son système : « Faire le plus grand bonheur du plus grand nombre ».

Klopstock et Kosciuszko

Klopstock, grand poète allemand, symbolise, avec Schiller, aux yeux de l'Assemblée, l'enthousiasme de l'intelligentsia allemande pour la Révolution. Klopstock écrit dès 1788 une « Ode pour la Convocation des États généraux » dans laquelle il prédit la renaissance française. En avril 1792, pour défendre la France contre la coalition européenne, il en compose une nouvelle intitulée « La Guerre de la Liberté », qu'il envoie au duc de Brunswick, commandant en chef de l'armée prusso-autrichienne. Il fera même parvenir un programme constitutionnel à Roland. Mais, avec la Terreur, comme la plupart des révolutionnaires étrangers, il perdra ses illusions.

Le Polonais Tadeusz Kosciuszko (1746-1817), futur homme d'Etat et héros national, participe en tant qu'officier volontaire à la guerre d'Indépendance américaine (1775-1783), où il s'illustre par son héroïsme et son talent militaire, en particulier dans les travaux de fortification. Il est fait citoyen d'honneur des États-Unis après avoir été promu général par Washington. Rentré en Pologne en 1784, il se bat contre les Russes et vient à Paris solliciter l'aide de la France révolutionnaire. Il présentera un mémoire préconisant l'instauration en Pologne de la République, suivant l'exemple de la France. Revenu aux États-Unis, il utilise la somme qu'il reçoit de la vente de toutes ses terres, ainsi que sa pension accumulée, pour acheter des esclaves auxquels il rend leur liberté.

L'aristocrate italien Philippe Michel Buonarroti (1761-1837) s'inscrit au club des Jacobins et devient citoyen français par décision de la Convention. Envoyé en Corse avec des pouvoirs exceptionnels, il sera chargé d'y propager les idées révolutionnaires. Après son arrestation comme robespierriste, il se lie d'amitié, en prison, avec Babeuf et avec lui sera l'âme de la conjuration des Egaux. Il écrira en 1828 une *Histoire de la conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf*. Durant les trente dernières années de sa vie, il organisera un vaste réseau de sociétés secrètes à travers la France et l'Italie entre lesquelles il se fait l'infatigable trait d'union révolutionnaire.

Francisco de Miranda : le précurseur de l'indépendance de l'Amérique latine

Un autre étranger, étroitement lié à la Révolution, jouera un rôle important sur deux continents, l'Amérique du Sud et l'Europe. Combattant de la cause de l'indépendance du Venezuela et des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, il deviendra général de l'armée révo-



De haut en bas : emblèmes révolutionnaires des Jacobins allemands ; Mary Wollstonecraft ; Etta Palm, miniature d'époque où l'on voit l'ardente féministe repousser les avances de son mari.

lutionnaire française. Francisco de Miranda (1750-1816) quitte d'abord l'armée espagnole pour aller se battre au côté des volontaires de la guerre d'Indépendance en Amérique, puis il va en France se mettre au service de l'armée révolutionnaire.

Il s'y distingue comme commandant des troupes françaises lors de la campagne de Belgique contre les armées austro-prussiennes. Par la suite, il se rend à Londres où il prend la tête des mouvements des insurgés sud-américains pour la libération de leurs pays. Il constitue la Grande Réunion Américaine (Gran Reunión Americana) où figurent notamment des hommes tels que le patriote argentin José de San Martín, Bernardo O'Higgins, le futur libérateur du Chili et Antonio Narino, précurseur de l'indépendance de la Colombie. Quand Miranda arrive à Caracas (1810) l'enthousiasme provoqué par sa venue conduit la « Société patriotique », à laquelle appartient Simón Bolívar, à proclamer l'indépendance du Venezuela.

Au nom des citoyennes...

Honneur, enfin, aux femmes étrangères qui se sont dévouées à la cause révolutionnaire, notamment l'Anglaise Mary Wollstonecraft et la Hollandaise Etta Palm.

Femme de lettres, Mary Wollstonecraft prend dès le début le parti de la Révolution, et publie en réponse à Burke — comme Paine et Priestley — une *Défense des droits de l'homme* (1790). Elle s'installe à Paris et entre dans le groupe des Anglais pro-révolutionnaires. Une des pionnières de la cause féministe, elle publie dès 1792 un livre intitulé *La défense des droits de la femme*.

La Hollandaise Etta Palm intervient aussi dans le cours de la Révolution. « L'Orateur du Peuple » rapporte que, lors d'une séance du Cercle social le 26 octobre 1790, un orateur discourant « de l'existence civile et politique des femmes dans un Etat bien constitué » se trouva empêché de poursuivre ; une dame impose alors le silence en s'installant à la tribune à la place de l'orateur épuisé ; cette « dame étrangère, remarquable par sa taille avantageuse, sans laisser à quiconque le temps de l'interrompre, dit : "Messieurs, serait-il donc possible que la société révolutionnaire, qui rend aux hommes leurs droits, eût rendu les Français injustes ou malhonnêtes envers les femmes ?... Je demande, au nom des citoyennes présentes ici, que l'orateur continue ».

Après la fin de la séance, les femmes entourent Etta qui les invite à se rassembler. Elle fonde ainsi une « Société des Amies de la Vérité », sorte de cercle de bienfaisance qui devient vite, grâce à ses déclarations contre les préjugés, un foyer d'expression féministe. Son premier discours de présidente de sa Société, adressé aux 48 sections de Paris, dénonce la condition sociale à laquelle les femmes sont assujetties. Ses discours, lus au cours de réunions dans les quartiers de Paris ou dans les provinces, soulèvent l'approbation et l'enthousiasme des citoyennes. Elle est sans doute



EHSAN NARAGHI, ancien directeur de la Division de la jeunesse à l'Unesco, est un sociologue et écrivain iranien. Auteur de la première grande étude sur la « fuite des cerveaux » dans le monde, il a publié, entre autres, *L'Orient et la crise de l'Occident* (Entente, 1977). Il prépare actuellement un ouvrage sur l'évolution sociologique de l'Iran.



la première femme à user d'un langage féministe. Et il est probable que sa personnalité rayonnante ait fortement inspiré Olympe de Gouges (1755-1793), auteur d'une *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (1792).⁴

Espoirs et tragédies

Face à la Terreur et à ses excès, tous ces hommes et ces femmes connaîtront un moment de désespoir. Grand admirateur de la Révolution, le poète anglais William Wordsworth (1770-1850) écrira que la Terreur lui a révélé « ce que l'homme peut faire de l'homme ». La désillusion l'atteint au plus profond de sa foi révolutionnaire et de sa vie intellectuelle même. En l'espace de quelques années, en effet, l'atmosphère de fraternité universelle et de solidarité humaine, sans précédent dans les temps modernes, qui a régné au commencement, fait place à l'arbitraire et à la peur. Paris, capitale de l'espérance et refuge des hommes libres du monde entier, se met à pourchasser cruellement ceux qu'il a chaleureusement accueillis. Que s'est-il passé ? Cela s'explique-t-il par la crispation de la Révolution face à la coalition des monarchies absolutistes ? Par un glissement progressif de la Révolution vers la dictature ? Par une fatalité que Cloots, avant de monter sur l'échafaud, traduit en ces termes : « Révolution, tu as été malade des hommes » ? Comment les étrangers ralliés à la République ont-ils vécu ce drame ? Quelles leçons en ont-ils tirées ?

Voilà des sujets qui n'ont pas fini de hanter, non seulement les historiens, mais tous les hommes libres, non seulement en France, mais dans le monde. ■

1. Jean Lessay. *Washington ou la grâce républicaine*. Ed. Jean-Claude Lattès, Paris 1987.

2. Jean Lessay. *L'Américain de la Convention, Thomas Paine*. Librairie Académique Perrin, Paris, 1987.

3. Elisabeth et Robert Badinter. *Condorcet*. Ed. Fayard, Paris 1988.

4. Anne Soprani. *La Révolution et les femmes de 1789 à 1796*, Ed. MA, Paris, 1988.

*Estampe polonaise
célébrant la Liberté
française.*





Thomas Paine l'ennemi des rois qui voulut sauver Louis XVI

PAR JEAN LESSAY

Extrait de *L'Américain de la Convention*, Thomas Paine, professeur de révolutions, Perrin, Paris 1987

UN procès va s'ouvrir, le 11 décembre 1792, devant la Convention : celui du roi Louis XVI, que les Girondins ne sont plus en mesure de retarder.

Partisan intransigeant de la République, avant les autres, Paine ne croit pas à l'inviolabilité du souverain. Sa position à cet égard est nette. Louis Capet — nom qu'il a été un des tout premiers à employer pour désigner le roi — relève du jugement du peuple français.

« J'estime nécessaire que Louis XVI soit jugé, non pas que cette opinion soit inspirée par un sentiment de vengeance mais parce que la mesure me paraît juste, légitime et conforme à une sage politique. Si Louis est innocent, donnons-lui la possibilité de prouver son innocence. S'il est coupable, que la nation détermine s'il doit être pardonné ou puni. »

Mais la mise à mort du roi risquerait de servir de prétexte à l'Angleterre pour entrer en guerre à son tour. Est-ce l'intérêt de la France ? De plus, l'exécution serait — Paine en témoigne — mal reçue en Amérique, principale alliée de la France, dont celle-ci a besoin, en ce moment, pour son approvisionnement. Bien que républicains incontestables, les Américains n'ont pas oublié que Louis XVI les a soutenus avec constance au cours de leur propre révolution. L'exécuter, ne serait-ce pas, dans un certain sens, le punir d'avoir agi ainsi ? L'hypocrite Angleterre, tout en prenant prétexte de l'exécution pour entrer en guerre, se réjouirait de voir les Français eux-mêmes se faire l'instrument de sa vengeance en tuant son ancien ennemi, l'allié de ses colons révoltés. Veut-on vraiment faire plaisir au tyran George III ?

Le 15 janvier 1793, le député Tom Paine fait exposer ses arguments à la tribune :

« Citoyen Président : ma haine et mon aversion pour la monarchie sont suffisamment connues. Elles trouvent leur origine dans la raison et dans la conviction, et on ne peut les extirper de moi sinon en m'ôtant la vie. Mais ma compassion pour l'homme dans le malheur, qu'il soit ami ou ennemi, est également vive et sincère... »

Il y a lieu de renoncer à la peine capitale, ajoute-t-il, vestige cruel du régime monarchique, et d'ailleurs la Convention n'a pas reçu mandat de tuer qui que ce soit : « On a déjà proposé d'abolir la peine de mort. C'est avec beaucoup de plaisir que je rappelle l'excellent discours prononcé par Robespierre sur ce sujet dans l'Assemblée constituante ... Comme la France a été, de toutes les nations de l'Europe, la première à détruire la royauté, qu'elle soit aussi la première à détruire la peine de mort, et à y substituer une autre peine. »

Paine démontre qu'on ne supprime pas la monarchie par le simple fait qu'on supprime le monarque, puisque l'exécution de Charles I^{er} n'a pas empêché Charles II de monter sur le trône. Il attire également l'attention sur un point qui mérite réflexion : tant que Louis XVI est en vie, ses deux frères, les comtes de Provence et d'Artois, ne peuvent émettre des prétentions à la Couronne. Faire périr le souverain serait leur fournir le prétexte de donner libre cours à leurs ambitions, en tant que successeurs possibles.

Son discours se termine sur cette double proposition : que la Convention nationale prononce la sentence de bannissement contre Louis Capet et sa famille ; que Louis Capet soit détenu en prison jusqu'à la fin de la guerre et que la sentence soit exécutée à ce moment. ■



Le 4 février 1794, la Convention décrète l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Dessin par Nicolas André Monsiau (1754-1837).

JEAN LESSAY, écrivain français, spécialiste de la Révolution américaine, a publié notamment *La Fayette* (Bordas, 1983) et *Washington ou la grâce républicaine* (J.-C. Lattès, 1985). Son dernier ouvrage, *Rivarol ou le Français par excellence* va paraître sous peu (Perrin).



UNE IDÉE QUI A CHANGÉ LE MONDE



C'est dans l'une des pires sociétés coloniales, aux antipodes de l'Europe des Lumières, qu'ont été menés à leur terme les idées et les principes de la Révolution. A Saint-Domingue, la future république d'Haïti, on s'est insurgé, on a aboli l'esclavage, on a proclamé l'indépendance.

Révolution intégrale aux Antilles

PAR YVES BENOT

A l'heure où le tocsin de l'insurrection de juillet 1789 sonne à Paris, que peut-on savoir, que peut-on penser de cet événement quand on est esclave dans les plantations des Antilles, de Guyane ou des Mascareignes ? La question mérite d'autant plus d'être posée que la victoire du peuple de Paris le 14 juillet n'éclate pas comme un coup de tonnerre. Elle survient après plusieurs mois d'une vie politique intense, d'attentes et d'espoirs, d'un défoulement qui s'est exprimé par d'innombrables brochures et pamphlets.

Outre-mer, la France de l'Ancien Régime se compose de trois strates sociales : les Blancs, minorité dominante et gouvernante, au nombre

de 75 000 ; les « hommes de couleur et noirs libres » (appelés mulâtres), au nombre de 35 000, théoriquement libres mais de statut inférieur aux Blancs ; et la masse des esclaves, Noirs ou métis au nombre de 750 000. Cette population se répartit entre cinq îles des Caraïbes (Saint-Domingue, Martinique, Guadeloupe, Sainte-Lucie, Tobago), deux îles de l'océan Indien (Ile de France, aujourd'hui Maurice, Ile Bourbon, aujourd'hui La Réunion) plus la Guyane et Saint-Louis du Sénégal. Tant par la proportion d'esclaves que par celle des profits réalisés, Saint-Domingue se taille la part du lion : au moins les deux tiers des esclaves, la moitié des Blancs, les deux tiers des métis.

Mais si Saint-Domingue (plus exactement la partie française de Saint-Domingue, divisée en trois régions : Nord, Ouest et Sud, le reste de l'île appartenant aux Espagnols) retient tout spécialement notre attention, c'est qu'une autre révolution y a éclaté et triomphé dans les mêmes années que la Révolution en France. Contrepartie de la prospérité esclavagiste dans la métropole, l'intense activité négrière des villes maritimes de l'Atlantique et de la Manche — Le Havre et Honfleur, Saint-Malo, Nantes, La Rochelle et Bordeaux — ne se ralentit pas ; sur 3 300 expéditions négrières recensées depuis 1713, 420 prennent place entre le 1^{er} janvier 1789 et le 31 janvier 1793.

Tout commence par une fausse nouvelle...

Les esclaves n'ont pas attendu le canon de la Bastille pour se révolter. À défaut de livres ou de journaux, la tradition orale garde vivace le sou-



venir de ces tentatives héroïques. À Saint-Domingue, ce souvenir remonte à 1758 : c'est l'esclave marron et insurgé Macandal. Aucune insurrection, certes, n'avait triomphé. Mais un groupe de marrons, les Barohucos, établi à la frontière des possessions française et espagnole, avait obtenu au bout de près d'un siècle de résistance sa reconnaissance par les autorités en 1784. Les désertions du travail, les fuites au maquis, les révoltes dans telle ou telle plantation n'ont jamais cessé.

Avant même que la nouvelle de la prise de la Bastille n'ait atteint les îles, une autre nouvelle, fausse, y parvient : le roi a donné la liberté aux esclaves, mais les gouverneurs et les colons cachent l'information et s'y opposent. On peut imaginer que c'est à partir de la convocation des états généraux, de la liberté d'expression et d'impression concédée provisoirement pour la période électorale, peut-être aussi des interventions de Condorcet et de la Société des Amis des

Noirs, que s'est élaborée cette curieuse fausse nouvelle. Toujours est-il qu'elle joue le rôle d'un stimulant à l'insurrection chez les esclaves de Saint-Pierre de la Martinique, dès la fin août 1789.

Quand vers la mi-septembre 1789 arrive enfin la nouvelle de la révolution parisienne de juillet, elle est accueillie avec des sentiments différents selon les strates de la société coloniale. Pour les Blancs, la liberté conquise signifie simplement le refus du pouvoir des gouverneurs et autres gens du roi. Donc l'autorisation de donner libre cours entre eux à leurs passions et à leurs désirs. Comme ces passions ne sont pas les mêmes pour les planteurs et pour les commerçants ou artisans des villes, ce sont des conflits violents et souvent sanglants : les uns se proclament patriotes (ou plus tard républicains voire jacobins) tandis que les autres se réclament de leur fidélité au roi et à l'Ancien Régime.

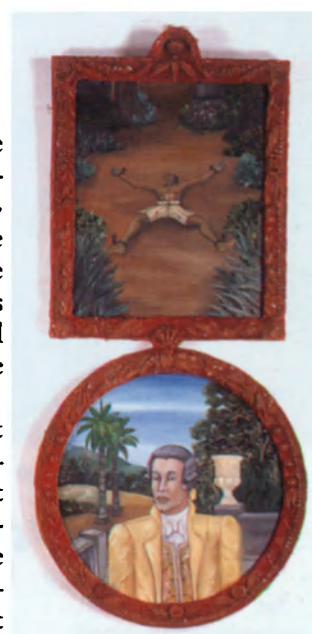
Patriote ou royaliste, on reste esclavagiste

Mais les étiquettes politiques importées de France changent totalement de sens quand elles sont utilisées par les Blancs des colonies. « Patriotes » et « Royalistes » se rejoignent dans leur commune passion d'esclavagistes et, à Saint-Domingue au moins, dans leur haine des mulâtres qui les concurrencent. C'est ce que l'on comprend mal à Paris où les patriotes veulent encore croire que les « patriotes » des colonies sont leurs frères.

Mais la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen intéresse fort peu cette minorité blanche qui tient pour une évidence qu'elle seule peut prétendre aux droits de citoyen. Conscients pourtant du danger, les Blancs de Saint-Domingue se hâtent d'établir la censure du courrier en provenance de France, et répriment comme un délit grave la simple lecture de la Déclaration aux esclaves et aux hommes libres de couleur.

À Saint-Domingue, les esclaves ont vu aussitôt dans la cocarde tricolore le signe et le symbole de la liberté, à l'instar du peuple des faubourgs parisiens. Mais ici, tout comme à la Martinique et à la Guadeloupe, dès qu'ils ont revendiqué cette liberté, ils ont été exécutés selon les formes traditionnelles, roués ou pendus. Conflits entre Blancs et conflits entre Blancs et hommes libres de couleur, répression des tentatives partielles de libération par les Blancs et par les milices coloniales formées de mulâtres, silence de l'Assemblée nationale constituante sur l'esclavage, voilà ce que les esclaves de Saint-Domingue ont vu et subi de 1789 à 1791.

En août 1791, c'est l'insurrection massive et violente des esclaves de la zone la plus riche de la colonie, la plaine du Nord. Cette insurrection qui prend pour idéologie provisoire la référence à un roi libérateur, vient bouleverser toutes les données antérieures. La Constituante, en dépit de toutes les campagnes d'opinion contre la traite



*Ci-dessus et à gauche,
Colons et châtiments
(1989), diptyque du peintre
haïtien Edouard Duval-
Carrié.*

L'armée républicaine de Saint-Domingue (1988), huile sur toile du peintre haïtien Edouard Duval-Carrié. Au centre, François Dominique Toussaint, dit Toussaint-Louverture (1743-1803). Ancien esclave, chef des Noirs insurgés de Saint-Domingue, passé au service de la République française après l'abolition de l'esclavage, général de division en 1796, il se rend progressivement maître de l'île, chassant les Espagnols, repoussant les Anglais, et publiant une Constitution qui fait de lui le président à vie de la première république noire de l'histoire, l'actuelle Haïti. Arrêté sur les ordres de Bonaparte soucieux de briser son pouvoir, il est déporté en France où il mourra.



et, en partie, contre l'esclavage, s'est refusée à porter la moindre atteinte au système esclavagiste. Au contraire, en légalisant les assemblées coloniales dominées par les grands planteurs, en s'engageant à ne rien changer à « l'état des personnes » (autrement dit, à l'esclavage) sinon à la demande des assemblées coloniales (autrement dit, jamais), la Constituante renforçait l'ordre de choses existant. C'est peut-être ce qui permet de comprendre comment des esclaves qui avaient d'abord été enthousiasmés par les symboles de la révolution parisienne sont apparus sur la scène politique dans les plis du drapeau blanc de l'Ancien Régime. En réalité, ils ne sont pas plus des royalistes que les « patriotes » des colonies ne sont des patriotes au sens français. Car le contenu révolutionnaire de l'insurrection générale des esclaves de la partie nord, lui, ne fait aucun doute : tout, tout de suite.

Liberté générale !

Dès la fameuse nuit du 23 août 1791, ils sont 50 000. Ils résistent à une répression de grande ampleur. Et la lutte continue après que les chefs ont été tentés en décembre par un compromis honorable qu'en fin de compte les Blancs leur refusent. Ils tiennent tout au long de 1792 avec l'appui discret des Espagnols, appui qui devient ouvert en 1793 après l'entrée en guerre de l'Espagne des Bourbons. Or, constamment l'armée noire insurgée a un objectif simple et clair que

Toussaint-Louverture énoncera, puis réalisera : Liberté générale ! Ce qui veut dire qu'il ne s'agit pas d'obtenir quelques affranchissements au choix des maîtres, pas même la reconnaissance de quelques groupes de marrons comme en 1784. Il ne s'agit pas non plus de la liberté conditionnelle obtenue par les esclaves noirs américains engagés dans l'armée anglaise lors de la guerre d'indépendance. Le mot d'ordre de liberté générale signifiait l'abolition immédiate et inconditionnelle de l'esclavage. Ce sont donc les esclaves, fussent-ils officiellement royalistes, et non telle ou telle fraction des Blancs ou des mulâtres, assimilés un peu hâtivement au Tiers-Etat des colonies, qui se battaient pour que la Déclaration des droits devienne réalité sous les tropiques.

En marche vers l'abolition de l'esclavage

Sans doute aurait-on pu penser que l'article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (« Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits »), et, plus concret, l'article 18 de la Déclaration de la constitution de l'An I — 1793 — (« Nul homme ne peut ni être vendu ni se vendre : sa personne n'est pas une propriété aliénable ») impliquaient l'un et l'autre la liberté générale. Mais après le silence de la Constituante vient celui de la Législative. Elle ne se soucie que de l'égalité des mulâtres, pro-

grès insuffisant. Et pendant près d'un an et demi la Convention continuera ses errements. Les voix qui s'élèvent ne sont pas entendues.

Parmi ces voix, il y a eu celles de deux hommes, alors journalistes, Sonthonax et Polverel, que la Législative d'abord, puis la Convention, ont envoyés à Saint-Domingue.

Non pour y abolir l'esclavage, mais pour y veiller, en qualité de commissaires civils armés de pouvoirs très étendus, à l'application de la loi du 4 avril 1792 sur la pleine égalité des « hommes de couleur et noirs libres ». Rien de plus. Naturellement, ils ont dû aussi proclamer la République, puis assurer la défense de la colonie à partir

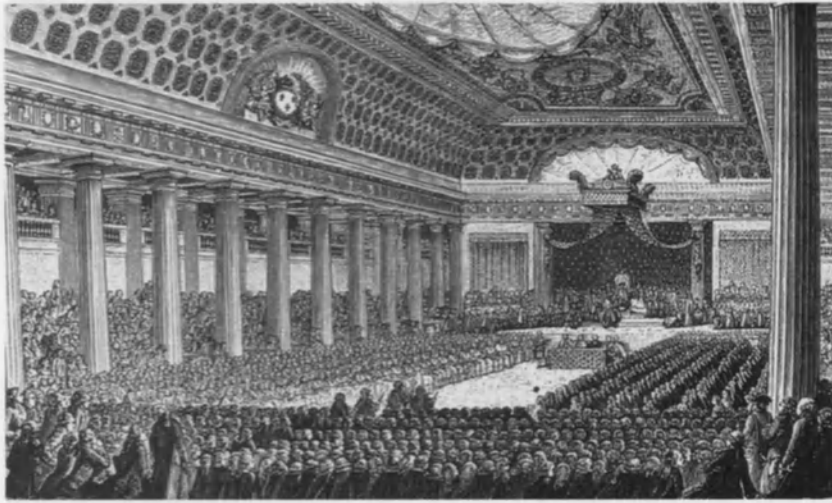
accompli et le généraliser à toutes les colonies françaises, ce que le Comité de salut public ne fera ni pour les îles de l'océan Indien ni pour Saint-Louis du Sénégal. A Saint-Domingue, en tout cas, va se réaliser une sorte de convergence entre les convictions des envoyés de la Convention — auxquels il faut ajouter le gouverneur Laveaux — et la situation réelle créée par l'insurrection armée et tenace des anciens esclaves. Il fallait cette convergence, dans laquelle l'insurrection n'est pas une fraction lointaine de la Révolution française mais une révolution à elle seule, pour que des principes généraux abstraits de 89 et 93, on passe à la première suppression effective du système esclavagiste.

On doit cependant souligner que si, dans la partie Nord, l'abolition semble avoir été imposée par la situation militaire et politique, il n'en va pas tout à fait de même pour l'Ouest et le Sud. Dans ces deux régions, ou bien l'insurrection fut écrasée pour ne pas dire exterminée (aux Cayes), ou bien elle n'eut pas lieu d'une manière permanente. Ainsi, Polverel, signataire du décret du 21 septembre, libérait-il effectivement un grand nombre d'esclaves des plantations et des villes astreints jusque-là au travail servile.

Toussaint-Louverture se rallie à la République

D'autres circonstances sont intervenues pour faire que le 6 mai 1794 Toussaint-Louverture annonce au général Laveaux son ralliement à la République avec une armée de 4 à 5 000 hommes. D'abord la politique des Anglais, qui envahissent Saint-Domingue avec l'aide des émigrés français et rétablissent partout l'esclavage. Ensuite la politique espagnole qui, après avoir misé sur l'insurrection noire comme force militaire, tend à s'aligner sur celle des Anglais. Enfin peut-être un coup de bluff de Sonthonax qui s'est permis d'annoncer l'abolition de l'esclavage par la Convention à la fin de février 1794 alors qu'il n'avait pu en être informé : Laveaux et Toussaint ne recevront l'annonce officielle du décret de Paris qu'au début de juillet 1794. En tout cas, l'abolition restant le fait de la seule République française, le dirigeant noir s'y rallie puisque par là son propre objectif de liberté générale est réalisé.

Mais avec Toussaint-Louverture, avec le type d'Etat original qu'il va édifier à Saint-Domingue par ses propres forces, ce mot d'ordre s'élargira et prendra un sens nouveau, peut-être unique dans l'histoire, comme est unique la situation constitutionnelle de la colonie à partir de 1797. Général de la République française, Toussaint-Louverture a été nommé gouverneur par Sonthonax cette année là, donc au nom de la France, et il le restera jusqu'en 1801. En fait, il est, dès 1797, le seul pouvoir réel, les représentants du Directoire — Sonthonax qu'il fait partir en août 1797, Hedouville qui a le même sort un an plus tard,



Ouverture des Etats généraux présidés par le roi Louis XVI à l'hôtel des Menus-Plaisirs à Versailles, le 5 mai 1789. Pour la première fois depuis 1614, le roi de France s'adresse publiquement et solennellement aux représentants de la nation.

de l'entrée en guerre contre l'Angleterre et l'Espagne. Pour qu'ils se décident à aller au-delà des pouvoirs qui leur sont expressément conférés, qu'ils agissent conformément à leur conscience et non pas seulement à la loi, il a fallu d'abord la force de persistance et de résistance de l'insurrection noire. Il a aussi fallu qu'ils en appellent aux esclaves du Cap et de la région du Cap le 21 juin 1793 pour vaincre le soulèvement blanc conduit par le général Galbaud. Bien sûr, les esclaves qui viennent de se battre pour la République ont immédiatement leur liberté. Mais c'est encore trop peu.

Première suppression effective de l'esclavage

Le 29 août, Sonthonax se décide enfin à proclamer l'abolition immédiate et inconditionnelle pour la partie Nord. Il est suivi, le 21 septembre, par son collègue Polverel pour les parties Sud et Ouest. Ces décisions, contrairement aux abolitions du 19^e siècle, ne comportent aucune indemnisation des anciens propriétaires, ce qui est logique dans le cadre de la Déclaration des droits, puisque l'esclavage est contraire au droit naturel et ne saurait être reconnu en aucune manière.

Il convient de souligner que ces deux décrets de Sonthonax et Polverel sont bien les premiers décrets d'abolition qu'ait pris aucune puissance européenne esclavagiste. Le célèbre décret de la Convention du 16 pluviôse An II (4 février 1794) supprimant l'esclavage ne fait que ratifier le fait

YVES BENOT, enseignant, journaliste et écrivain français, est l'auteur, entre autres ouvrages, de *Diderot, de l'athéisme à l'anti-colonialisme* (Maspero, 1970) et de *La Révolution française et la fin des colonies* (La Découverte, 1988).



*Août 1791 : début de
l'insurrection des esclaves
noirs de Saint-Domingue.*

Roume qui reste jusqu'à 1801 — ne décident plus de rien. Ainsi est-ce une indépendance de fait, mais toujours dans le cadre formel de la République française, seule puissance européenne à avoir inscrit l'abolition de l'esclavage parmi ses lois fondamentales.

Mais indépendance de qui ? Evidemment, de l'écrasante majorité des « nouveaux libres », des anciens esclaves. Mais aussi des mulâtres. Toussaint mènera la guerre contre certains d'entre eux (1799-1800), mais elle sera dirigée contre la tentative de sécession du Sud sous la conduite du général Rigaud, non contre les mulâtres en tant que tels. Avant, pendant et après, Toussaint entend qu'ils aient toute leur place dans le nouvel Etat unitaire. Et l'indépendance vaut aussi pour tous ceux des Blancs qui acceptent de travailler dans ce cadre nouveau, aussi bien comme planteurs que comme magistrats, techniciens. De

la sorte, le premier Etat né de la révolte d'une colonie européenne est, au sens le plus fort, un Etat non racial, où se concrétise l'égalité d'hommes d'origines, de traditions et de cultures diverses. La constitution que Toussaint fait rédiger en 1801 aura des Blancs et un mulâtre parmi ses principaux rédacteurs. C'est ce type de révolution, de fraternité humaine, que Bonaparte, parvenu au pouvoir, décidera de détruire. En même temps qu'il mettra un terme à la révolution en France même...

Mais la tentative originale de Toussaint-Louverture, qui devait déboucher, après son assassinat au fort de Joux, sur l'indépendance conquise et déclarée par Dessalines, reste l'illustration concrète des principes des Lumières et de 89 menés jusqu'à leur terme hors de la vieille Europe.





Le sphinx de Guizéh, œuvre de Dominique Vivant, baron Denon, graveur et administrateur français qui accompagne Bonaparte en Egypte. Ci-contre, entrée de Bonaparte au Caire en juillet 1798, par Auguste Raffet, peintre et graveur français de la première moitié du 19^e siècle.



MAHMOUD HUSSEIN,
nom de plume de deux
écrivains égyptiens, auteurs
de plusieurs livres de
sociologie politique qui ont
publié tout récemment
Versant sud de la liberté,
Essai sur l'émergence
de l'individu dans
le tiers monde
(La Découverte, 1989).



UNE IDÉE
QUI A CHANGÉ
LE MONDE

L'aigle et le sphinx

Libérer l'Égypte de ses tyrans et instaurer un Empire mondial des Lumières — c'est le grand dessein de Bonaparte. Mais... choc des cultures et échec militaire, le rendez-vous historique est manqué... C'est par des voies imprévues au départ que les idées de 1789 vont, quand même, prendre racine dans le sol égyptien...

*Bonaparte
en Égypte*

PAR MAHMOUD HUSSEIN

MARS 1798. Le Directoire exécutif de la République française décide d'envoyer en Égypte une expédition militaire dont le commandement est confié au général Bonaparte.

Dans le mémoire présenté à cet effet, Talleyrand écrit : « L'Égypte fut une province de la République romaine, il faut qu'elle le devienne de la République française. La conquête des Romains fut l'époque de la décadence de ce beau pays, la conquête des Français sera celle de sa prospérité. Les Romains ravirent l'Égypte à des rois illustres dans les arts, les sciences, etc. ; les Français l'enlèveront aux plus affreux tyrans qui aient jamais existé ».

Le général en chef de l'expédition sera donc chargé, parallèlement, de « couper l'isthme de Suez et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la libre possession de la mer Rouge à la République française » et « d'améliorer, de tous les moyens qui sont en son pouvoir, le sort des naturels de l'Égypte ».

A l'armée sera adjointe une « Commission des Sciences et des Arts », où des savants aussi illustres que Monge et Berthollet seront entourés d'une exceptionnelle pléiade d'ingénieurs, d'architectes, de biologistes, de chimistes, aussi bien que d'écrivains, de peintres, de dessinateurs. En tout 165 personnes, composant une encyclopédie vivante, à la fois embryon d'une administration moderne et noyau d'une véritable école de progrès intellectuel et matériel.

Vaincre les Mamelouks Respecter les Egyptiens

« Me voilà donc, écrit Monge, transformé en argonaute, qui va porter le flambeau de la Raison dans un pays où, depuis bien longtemps, sa lumière ne parvient plus... ». Bonaparte et ses savants sont pénétrés de l'idée qu'ils vont en Egypte, non seulement pour y créer une base militaire anti-britannique, mais aussi, et surtout, pour y implanter les idéaux de 1789, en libérant le pays de l'emprise médiévale des beys mamelouks, en faisant reflourir l'agriculture, prospérer à nouveau le commerce, bourgeonner une industrie nouvelle ; en combattant les fléaux endémiques ; en imposant les règles d'un droit moderne.

Dans une proclamation adressée à ses soldats, Bonaparte leur explique qu'il s'agit, non de soumettre les Egyptiens, mais de vaincre leurs oppresseurs mamelouks pour gagner le soutien des Egyptiens : « Vous trouverez ici, leur dit-il, des usages différents de ceux de l'Europe ; il faut vous y accoutumer. Les peuples chez lesquels nous allons traitent les femmes différemment que nous, mais dans tous les pays celui qui viole est un monstre... Le pillage n'enrichit qu'un petit nombre d'hommes, il nous déshonore... »

« Le général en chef fait expressément défense à tous les Français, militaires ou autres, d'entrer dans les mosquées et de se tenir rassemblés à la porte d'une mosquée... Il est de la dernière importance que le soldat paie tout ce qu'il prend dans la ville et que les [Egyptiens] ne soient ni volés, ni insultés. Nous devons en faire des amis et ne faire la guerre qu'aux Mamelouks. »

Le rendez-vous manqué de deux cultures

Les Mamelouks vont être facilement vaincus. Mais les Egyptiens, dans leur ensemble, ne vont pas pour autant fraterniser avec les Français. Ils vont même se révolter contre leur présence, allant parfois jusqu'à faire cause commune avec leurs oppresseurs locaux. Pourquoi ? Pour plusieurs raisons, sans doute, qui se sont rapidement conjuguées les unes aux autres.

Tout d'abord, l'armée française est, en dépit de ses intentions révolutionnaires, une armée d'occupation ; elle fait brusquement irruption dans un paysage socio-culturel auquel elle est totalement étrangère ; elle appartient, de surcroît, à un pays dont la mémoire égyptienne garde le plus



cruel souvenir — celui des Croisades, c'est-à-dire d'un affrontement sans pitié entre la Chrétienté et l'Islam. Mise à part une minorité d'intellectuels, que le discours laïque des Français va séduire, la population égyptienne assimile l'expédition à une nouvelle Croisade.

D'autre part, les mots d'ordre de liberté, d'égalité, de responsabilité, rendent un son trop neuf, trop dérangeant, pour des consciences dominées par les impératifs de la communauté et de la coutume et trop fortement imprégnées, depuis des siècles, par un esprit de soumission au despotisme mamelouk. Lorsque Bonaparte annonce aux notables égyptiens la création d'un Diwan (Conseil) dont les membres, élus, administreront les affaires intérieures du pays, il s'entend répondre que les habitants n'obéiront qu'aux ordres des Mamelouks. Quant à la notion d'égalité, dans une société où l'esclavage domestique est encore très répandu, elle paraît aussi incongrue qu'inquiétante.

Enfin, les mesures prises par Bonaparte pour rationaliser les lois et moderniser l'administration sont vécues, par beaucoup, comme une provocation. Au Caire, où les habitants vivent en familles et en corporations repliées sur elles-mêmes, dans des quartiers isolés les uns des autres par des portes qui ne s'ouvrent que dans la journée, ordre est donné de décloisonner la ville et d'enlever ces portes. D'où un sentiment d'insécurité et de malaise généralisés. La propriété, l'héritage, les impôts, font l'objet de réglementations homogènes qui court-circuitent les hiérarchies patriarcales et les coutumes locales. Et le comble est atteint

Planche de la Description de l'Egypte. Œuvre des membres de l'expédition d'Egypte, cet ouvrage compte cinq volumes comprenant plus de 3 000 dessins. Présentation des métiers et des objets usuels, monuments, zoologie, botanique : la Description fait découvrir l'Egypte dans sa diversité.



lorsque les soldats pénètrent à l'intérieur des quartiers et des maisons pour imposer des précautions sanitaires face aux menaces de la peste : nettoyage des rues et des maisons, lavage des vêtements, destruction des affaires des personnes dont le décès paraît suspect. C'est l'intimité même des foyers qui est ainsi violée.

Trop de changements ébranlent, en trop peu de temps, des valeurs séculaires. Les mécontentements populaires, exploités par les Ottomans et les Mamelouks et canalisés par les gardiens de la religion, conduisent à des émeutes successives, qui seront réprimées dans le sang. Le fossé ne cesse de se creuser entre l'Égypte profonde et une armée dont les positions sont de plus en plus difficiles à tenir, dont les Anglais ont détruit la flotte, et qui, décimée par la maladie, ne pense plus qu'à rentrer dans ses foyers.

Trois ans à peine après avoir débuté, l'expédition française se termine sur un échec militaire total.

Le message révolutionnaire va irradier

C'est alors, paradoxalement, qu'elle commence à exercer un effet culturel, intellectuel et politique en profondeur. Une fois disparue la présence physique de l'occupant, oubliées les brutalités de la répression, dépassée la blessure quotidienne que le comportement des Français infligeait aux croyances et aux traditions locales, le message révolutionnaire se met à irradier secrètement dans les consciences.

Un illustre témoin de l'événement, le chroniqueur Djabarti, raconte qu'aussitôt l'armée française repartie, les anciens maîtres ottomans et mamelouks, anxieux de rétablir sur la population leur autorité ébranlée, multiplièrent les mesures arbitraires et les actes de cruauté. Alors les habitants commencèrent à apprécier la différence entre une administration moderne et un pouvoir despotique ; à regretter des lois qui, même en choquant leurs habitudes, s'appliquaient à tous sans discrimination ; à se rappeler que Bonaparte avait fait fusiller des soldats de sa propre armée, parce qu'ils avaient volé une poule à un paysan — tandis que les Mamelouks pillaient sans scrupule, impunément, des villages entiers.

Certains intellectuels égyptiens se mirent à exprimer le respect que leur avaient inspiré les savants français, l'admiration qu'ils avaient ressentie en les écoutant expliquer leurs découvertes et leurs inventions — et plus encore, sans doute, en les écoutant parler de la vie, de la société, du progrès, en des termes qui leur ouvraient des perspectives intellectuelles jusque-là insoupçonnées.

*Mohammad Ali
(1769-1849), vice-roi
d'Égypte (1804-1849).*



Le discours des Français résonnait aux oreilles des Égyptiens comme un appel à dépasser leur sentiment d'infériorité, à prendre leurs affaires en mains, à songer non seulement à leurs devoirs mais aussi à leurs droits, à évoquer non seulement leurs malheurs présents, mais aussi des changements possibles, dans un avenir qui serait autre chose que la répétition indéfinie du passé. Appel à passer d'un univers dominé par les vérités révélées et intangibles, dans un univers ouvert au doute, à l'expérience, à la liberté, où la conscience, guidée par la raison, pouvait explorer un champ illimité de possibles. Et les esprits

*Bonaparte préside le
Diwan (Conseil), au Caire,
œuvre d'Auguste Raffet.*

les plus éclairés de l'époque commencèrent à penser que cette voie seule pourrait arracher l'Égypte au long sommeil où elle s'était abîmée depuis des siècles et lui donner une chance de retrouver, en se modernisant, un prestige qu'elle avait perdu depuis l'époque héroïque de Saladin.

Mohammad Ali : la modernisation forcée

Parmi ces intellectuels, Djabarti et 'Attar réfléchissent aux moyens par lesquels les Égyptiens pourront s'ouvrir à cette pensée nouvelle, venue de l'autre côté de la Méditerranée. Ils parviennent à la conclusion qu'il faut, tout d'abord, réformer le système d'éducation en vigueur ; d'une part, en créant un nouveau modèle d'école, où sera enseignée une démarche rationnelle, fondée sur

l'expérience ; d'autre part, en envoyant des boursiers égyptiens en France, pour qu'ils s'imprègnent sur place de l'esprit de progrès.

Ce projet verra le jour à la faveur d'une conjoncture politique exceptionnelle : la prise de pouvoir par Mohammad Ali. D'origine albanaise, chef de l'une des brigades ottomanes chargées de reprendre le contrôle de l'Égypte au moment où l'armée française s'apprête à la quitter, Mohammad Ali a rapidement perçu la nouveauté radicale des idées, des formes d'organisation, des moyens techniques, dont l'expédition a été le révélateur, et le parti que pourrait en tirer un gouverneur désireux de reprendre en main un pays en train de se désagréger.

Il commence par affirmer son autorité politique en s'alliant aux leaders spirituels et intellectuels du pays, puis fait massacrer les principaux

*Combat contre
les mamelouks (...) de
Théodore Géricault.*



chefs mamelouks. Détenteur des rênes du pouvoir, il se fait reconnaître comme gouverneur d'Égypte par la puissance ottomane et se lance alors dans une aventure dont l'ampleur n'est comparable qu'à celle où les Meiji du Japon s'engageront trente ans après lui : la modernisation forcée, par en haut, d'une société patriarcale.

Un despotisme éclairé

Il réorganise les structures centrales de l'Etat, crée des manufactures civiles et militaires, met sur pied une armée. Les officiers et les savants de l'expédition de Bonaparte lui serviront de modèles — sauf pour ce qui concerne l'esprit d'initiative individuelle. Il ne s'agit pas de renforcer l'entreprise privée face à l'Etat, mais de renforcer l'entreprise de l'Etat face aux féodalités privées.

Les portes s'ouvrent avec précaution aux sciences et aux techniques de l'Occident. On appelle en Égypte des savants, des spécialistes européens, on envoie en Europe des boursiers égyptiens. Des écoles se créent, où la mémorisation, la récitation par cœur, cèdent le pas à l'expérimentation et au raisonnement.

L'agriculture est réorganisée en même temps que l'administration est réunifiée ; le système d'irrigation centralisée — que les Mamelouks avaient ruiné — est rétabli ; un réseau de transports s'étend pour relier les diverses régions du pays à la capitale et au port d'Alexandrie ; une nouvelle infrastructure policière est établie pour rendre aux gens le sentiment d'une sécurité oubliée depuis des siècles.

Un despotisme ordonné et éclairé vient ainsi remplacer le despotisme pourrissant et anarchique qui régnait auparavant. La poigne de l'Etat se fait sentir beaucoup plus fortement dans la vie quotidienne des gens ; mais en échange, l'horizon commence à s'agrandir. Le sens de l'espace, du mouvement, du changement, pénètre une existence jusque-là stagnante. Pour certains, qui seront appelés à travailler en usine ou enrôlés dans l'armée, le décor même de l'existence est bouleversé.

Les différents milieux de la population fournissent, en effet, sous la pression de l'Etat, les contingents indispensables au projet de modernisation. Dans les rangs des ulémas, se recrutent les intellectuels qui vont se mettre à l'école de l'Occident. Chez les artisans, et bientôt dans la paysannerie elle-même, des ouvriers sont désignés pour travailler dans les fabriques d'Etat.

L'Égypte devient une grande puissance

Mais Mohammad Ali va encore plus loin. Si l'Égypte doit se hisser au niveau industriel, c'est pour devenir une puissance militaire à l'échelle arabe. En comptant sur une armée qui ressemblerait, non à celle des Mamelouks, mais à celle de Bonaparte, Mohammad Ali ose franchir le pas de la conscription. Les communautés paysannes

fournissent des apprentis soldats, tandis que, parmi les fils des chefs de famille, sont choisis des apprentis officiers.

La secousse morale provoquée par l'expédition française est donc en train de produire, à l'impulsion de Mohammad Ali, un ébranlement social majeur. A partir du sommet du pouvoir, au travers même de l'édifice communautaire traditionnel, se propage l'onde de choc de l'équation technicienne qui a couronné le processus de modernisation de l'Occident.

L'Égypte devient ainsi, en un quart de siècle, une grande puissance régionale, dont les armées s'avancent au Nord et au Sud, et dont les victoires commencent à galvaniser les peuples arabes. Son élan politico-militaire sera brisé lorsque Londres et Paris s'entendent pour empêcher l'émergence, autour de Mohammad Ali, d'une nation arabe dynamique et conquérante. L'Égypte est alors promise, au même titre que les autres pays du sud de la Méditerranée, à la colonisation économique.

Les chemins de la modernité

Les idées des Lumières, pour cheminer dans les esprits, devront alors emprunter d'autres itinéraires. Elles ne seront plus nécessairement véhiculées par l'Etat, mais par les intellectuels. Et du coup, elles seront peu à peu libérées de la tutelle despotique. Elles associeront l'esprit de progrès à l'esprit de liberté et de justice. Elles irrigueront des courants de pensée où le changement, la réforme, voire la lutte contre l'arbitraire, auront une place croissante.

Tahtawi, qui a été, à la fin des années 20, le chef de la première mission scolaire égyptienne envoyée en France, ouvre la voie d'une réflexion nouvelle, rationnelle, sur une patrie égyptienne moderne dont tous les fils doivent être égaux en droit. A partir de là, une tradition libérale s'instaure, où s'inscrivent les noms prestigieux de Loutfi Al Sayyed et de Taha Hussein, et dans le sillage de laquelle le Wafd, grand parti national, verra le jour au lendemain de la Première Guerre mondiale.

Mais par ailleurs, la pensée religieuse elle-même est interpellée. C'est pour relever le défi de l'Occident que des réformateurs, tels que Afghani et 'Abdoh, appellent à une « Renaissance » qui est, à leurs yeux, à la fois retour aux sources originelles du message sacré et intégration sélective de certains apports de la société européenne.

Le grand débat, sur les voies et les moyens d'affronter le monde moderne, est ouvert. Il se poursuivra, à une échelle de plus en plus vaste, jusqu'au jour d'aujourd'hui. ■





UNE IDÉE
QUI A CHANGÉ
LE MONDE

Sieyès, Herder, Goethe

L'universel et le national

PAR ALAIN FINKIELKRAUT



Au concept intemporel de « nation » proposé à l'Europe par la France de 1789, Herder et les romantiques allemands opposeront la singularité irréductible de chaque peuple, son « âme ». Seul Goethe saura en son temps dépasser cette contradiction entre universel et spécifique en affirmant la vocation de toute culture à l'universalité.

« LA nation, écrit Sieyès, est un corps d'associés vivant sous une loi commune et représentés par la même législature. »¹ Associés : ce seul vocable effaçait un passé millénaire et, au nom de la nation, donnait brutalement congé à l'histoire nationale. La division en ordres était abolie : il n'y avait plus ni nobles, ni prêtres, ni juges, ni roturiers, ni paysans, mais des hommes bénéficiant des mêmes droits et soumis aux mêmes devoirs. D'un mot, Sieyès proclamait la fin du système héréditaire : à se prévaloir de ses ancêtres pour revendiquer un droit spécial accordé à sa mentalité particulière, on s'excluait du corps de la nation.

Prenant à contre-pied sa propre étymologie (*nascor*, en latin, veut dire « naître »), la nation révolutionnaire déracinait donc les individus et les définissait par leur humanité plutôt que par leur naissance. Il ne s'agissait pas de restituer une identité collective à des êtres sans coordonnées ni repères ; il s'agissait, au contraire, en les délivrant de toute appartenance définitive, d'affirmer radicalement leur autonomie.

*La nation :
une association volontaire
et libre*

Libérés de leurs attaches et de leur ascendance, les individus l'étaient aussi de l'autorité transcendante qui jusqu'alors régnait sur eux. Ni dieu ni père, ils ne dépendaient pas plus du ciel que de

Emmanuel Joseph Sieyès (1748-1836), homme politique français, en costume de Directeur. La France est gouvernée par le Directoire de 1795 à 1799 ; le pouvoir exécutif appartient à cinq Directeurs élus.

La Liberté (1793-1794) par Nanine Vallain. Brandissant la pique et le bonnet rouge des sans-culottes, elle tient à la main la Déclaration des droits et foule aux pieds les chaînes de l'esclavage.



l'hérédité. Associés et non assujettis, ils étaient, dit Sieyès, *représentés* par la même législature. Le pouvoir même qu'ils subissaient trouvait sa source et sa légitimité dans leur décision de vivre ensemble et de se donner des institutions communes. Un pacte en adjugeait l'exercice, en fixait les limites et en définissait la nature. Bref, le gouvernement était un bien qui appartenait au corps de la nation et dont les princes n'étaient jamais que « les usufruitiers, les ministres ou les dépositaires ». Si tel monarque faisait mauvais usage de l'autorité politique qui lui était déferée par contrat, s'il traitait ce bien public en bien privé, la nation, comme l'indiquait déjà Diderot dans l'*Encyclopédie*, était habilitée à le relever de son

Goethe, au centre, entouré
par des écrivains allemands.

De gauche à droite :

Wieland, Lessing,
Klopstock, Herder et
Schiller.



blir le régime d'assemblée, ils se sont autorisés du contrat social. Or, répondent les défenseurs de la tradition, il n'y a jamais eu de contrat : un citoyen n'appartient pas à sa nation en vertu d'un décret de sa volonté souveraine. Cette idée est une chimère.

Herder : les valeurs universelles au tribunal de la diversité

Si les philosophes récusent le pouvoir de la coutume, c'est parce qu'ils honorent les principes abstraits et intemporels. S'ils ne craignent pas de « fouler aux pieds le préjugé, la tradition, l'ancienneté, le consentement populaire, l'autorité, en un mot tout ce qui subjugue la foule des esprits »³, c'est parce que, après Platon, ils élèvent le Bien au-dessus de toute chose existante. Ils s'adossent pour juger l'ordre établi à une norme inconditionnée, à une idée du droit invariable et contraignante. Les contre-révolutionnaires refusent de les suivre sur ces hauteurs ; et ils trouvent en Herder leur porte-drapeau.

Au lieu de soumettre les faits à des normes idéales, Herder montre que ces normes elles-mêmes ont une genèse et un contexte, bref qu'elles ne sont rien d'autre que des faits. Il renvoie le Bien, le Vrai et le Beau à leur origine locale, déloge les catégories éternelles du ciel où elles se prélassaient pour les ramener sur le petit morceau de terre où elles ont pris naissance. Il n'y a pas d'absolu, proclame Herder, il n'y a que des valeurs régionales et des principes advenus.

Depuis toujours, ou, pour être plus précis, depuis Platon jusqu'à Voltaire, la diversité humaine avait comparu devant le tribunal des valeurs ; Herder vint et fit condamner par le tribunal de la diversité toutes les valeurs universelles.

Il faudra la déroute d'Iéna et l'occupation napoléonienne pour que ses idées prennent leurs véritables essor. L'Allemagne — émietlée en une multitude de principautés — retrouve le sens de son unité face à la France conquérante. L'exaltation de l'identité collective compense la défaite militaire et l'avalissant sujétion qui en est le prix. La nation se dédommage de l'humiliation qu'elle est en train de subir par la découverte émerveillée de sa culture. Pour oublier l'impuissance, on s'adonne à la teutomanie. Les valeurs universelles dont la France se réclame sont récusées au nom de la spécificité allemande, et ce sont les poètes et les juristes qui ont pour mission d'attester cette germanité ancestrale. Aux juristes il revient de célébrer les solutions traditionnelles, les coutumes, les maximes et les dictons qui forment la base du droit allemand, œuvre collective, fruit de l'action involontaire et silencieuse de l'esprit de la nation. Aux poètes il incombe de défendre ce génie national contre l'insinuation des idées étrangères ; de nettoyer la langue en remplaçant les mots allemands d'origine latine par d'autres purement germaniques ; d'exhumer le trésor enfoui

serment comme « un mineur qui aurait agi sans connaissance de cause »². La puissance, autrement dit, ne venait plus du ciel mais d'en bas, de la terre, du peuple, de l'union des volontés qui formaient la collectivité nationale.

C'est donc en s'opposant tout à la fois aux privilèges nobiliaires et à l'absolutisme royal, que le concept de nation a fait irruption dans l'histoire. La hiérarchie sociale était fondée sur la naissance, et la monarchie sur le droit divin. A cette représentation de la société et à cette conception du pouvoir, la Révolution française a substitué l'image d'une association volontaire et libre.

Tel est précisément pour les conservateurs le péché originel, la *présomption* fatale. En se rassemblant dans le dessein de faire une constitution, les révolutionnaires ont cru réitérer le pacte primordial qui est à l'origine de la société. Pour éta-

ALAIN FINKIELKRAUT,
philosophe et écrivain
français, est professeur à
l'Ecole Polytechnique (Paris)
et directeur de la revue « Le
Messager européen ». Il a
publié notamment *Le juif
imaginaire* (Seuil, 1980), *La
défaite de la pensée*
(Gallimard, 1987) et *La
mémoire vaine* (Gallimard,
1989).

des chansons populaires, et, dans leur pratique même, de prendre exemple sur le folklore, état de fraîcheur, d'innocence et de perfection où l'individualité du peuple est encore indemne de tout contact et s'exprime à l'unisson.

Les philosophes des Lumières se définissaient eux-mêmes comme « les législateurs paisibles de la raison »⁴. Maîtres de vérité et de justice, ils opposaient au despotisme et aux abus l'équité d'une loi idéale. Avec le romantisme allemand, tout se renverse : juristes et écrivains combattent en premier lieu les idées de raison universelle ou de loi idéale. Sous le nom de culture, il ne s'agit plus pour eux de faire reculer le préjugé et l'ignorance, mais d'exprimer, dans sa singularité irréductible, l'âme unique du peuple dont ils sont les gardiens.

Goethe contre Herder : la littérature, lieu de l'universel

Le 31 janvier 1827, Goethe, au faîte de sa gloire et au soir de sa vie, s'entretenait avec le fidèle Eckermann d'un roman chinois qui l'occupait et qui lui paraissait très remarquable. Alors qu'il s'attendait à être subjugué et comme tenu en respect par la singularité ou le pittoresque de cette œuvre, il y avait décelé des affinités avec sa propre épopée en vers *Hermann et Dorothea* et avec les romans anglais de Richardson. Sa surprise tenait non pas à l'exotisme du livre, mais à sa proximité. Fragment détaché d'une civilisation lointaine et peu connue, ce texte pourtant n'était pas une curiosité : voilà ce qui l'intriguait. Et par le contact improbable entre lui, patriarche de l'Europe, et ce roman chinois, par l'étrange sentiment de familiarité qu'il éprouvait, par ce lien tissé en dépit de toutes les différences — l'aptitude de l'esprit à déborder au-delà de la société et de l'histoire se révélait à lui. Enracinés dans un sol, ancrés dans une époque, datés et situés, les hommes pouvaient échapper à la fatalité des particularismes. La division n'était pas sans appel : il y avait des lieux — les livres — où l'humanité pouvait avoir raison de son morcellement en une myriade d'esprits locaux.

Sortir du cadre national

De ce constat émerveillé, Goethe tirait aussitôt un programme. Puisque la littérature était capable de vaincre ou de transcender les différences de siècle, de race, de langue ou de culture, il fallait qu'elle s'y emploie. Cette possibilité lui fixait son idéal. Cette utopie, ce non-lieu, cet au-delà du lieu et du moment constituaient sa vocation véritable : ne valaient que les œuvres dont la question « où ? » et la question « quand ? » ne pouvaient pas totalement rendre compte.

Goethe avait appris de Herder que l'homme n'est pas de tous les temps et de tous les lieux, que la langue qu'il parle, le paysage qu'il habite et l'histoire dans laquelle il est jeté ne sont pas des qualités secondaires ou des ornements ajou-

tés à sa nature. Il était bien conscient qu'on n'échappe pas par décret à sa particularité de naissance. Le groupe ethnique était pour lui un aspect non pas accidentel, mais constitutif de l'existence. Pourtant, et c'est là l'essentiel, Goethe refusait de faire de nécessité vertu. Que nous relevions d'une tradition spécifique et que nous soyons façonnés par notre appartenance nationale, c'était un fait devant lequel il était désormais impossible de s'aveugler ; en aucun cas, ce ne devait être une valeur. Cette réalité méritait qu'on la reconnaisse, non qu'on l'idolâtre. Respirant le même air que les autres membres de sa tribu, naissant comme tout un chacun dans un monde historique et divisé, l'artiste ne pouvait prétendre accéder d'emblée à l'universalité. Spontanément il participait aux manières communes de voir et de juger les choses, sa personnalité ne se différenciait pas d'abord de la personnalité collective d'où lui venaient à la fois ses premières idées et les mots pour les dire. Mais ce n'était pas une raison pour en rajouter, ni pour ériger en absolu cet enracinement dans un lieu ou dans une langue !

Avec Herder, Goethe constatait la subordination de l'esprit, son ancrage dans une collectivité particulière. Contre lui, il donnait mission à l'art non pas de renchérir sur cette dépendance, mais de la transcender. Il s'agissait pour les œuvres individuelles d'excéder le *Volksgeist*, et non d'en être l'expression. La culture humaine ne devait, en aucun cas, se réduire à la somme des cultures particulières. C'est pourquoi Goethe invitait les poètes, les artistes et les penseurs à sortir du cadre national où Herder et ses disciples exigeaient qu'ils se confinent.

Vers une culture mondiale

Lors de la conversation avec Eckermann, Goethe était serein : il estimait que le temps travaillait pour la littérature mondiale. La ferveur nationaliste retombait à mesure que s'estompait le traumatisme de la conquête napoléonienne et le romantisme politique déclinait d'une façon qui semblait irrémédiable. De plus, un marché mondial était en train de naître qui mettait fin au repli des nations sur elles-mêmes. Nulle portion de l'humanité ne pouvait plus poursuivre son histoire sous cloche, à l'abri des entrelacs de l'économie planétaire. Naguère encore infranchissables, les frontières devenaient poreuses : il ne paraissait pas possible de soustraire longtemps les productions de l'esprit à cette circulation généralisée des biens.

L'Histoire, on le sait, allait prendre de plus capricieux détours...



Le serment du Rütli (1780), évocation d'un épisode légendaire de la libération de la Suisse par Johann Heinrich Füssli (1741-1825), peintre suisse, l'un des créateurs du romantisme pictural.



1. *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?*, P.U.F., Paris 1982.

2. Diderot, article « Autorité politique », in *l'Encyclopédie*, Editions sociales, Paris 1984.

3. Diderot, article « Eclectisme », in *l'Encyclopédie*.

4. Chamfort, cité in Paul Bénichou, *Le sacre de l'écrivain*, José Corti, Paris 1973.

Simón Bolívar et les valeurs républicaines

A Angostura, en 1819, dans un discours fameux prononcé lors de l'ouverture du Congrès du Venezuela, Simón Bolívar réaffirme les principes de son action politique et son attachement indéfectible à un pouvoir républicain fondé sur la liberté et l'égalité garanties par la constitution. De cet écrit majeur, nous présentons quelques extraits essentiels.

LE maintien d'un même individu au pouvoir a souvent mis un terme aux régimes démocratiques. Les élections maintes fois répétées sont essentielles dans les systèmes populaires, car rien n'est plus dangereux que de laisser longtemps l'autorité à un même citoyen. Le peuple s'accoutume à obéir, et lui à commander. Telle est l'origine de l'usurpation et de la tyrannie. Un juste zèle est la garantie de la liberté républicaine, et nos citoyens doivent craindre à juste titre que le même magistrat qui les a commandés si longtemps les commande à jamais.

La saine nourriture de la liberté

La liberté, dit Rousseau, est une nourriture succulente, mais d'une digestion difficile. Nos faibles concitoyens devront fortifier longtemps leur esprit avant de parvenir à digérer la saine nourriture de la liberté. Quand leurs membres sont engourdis par les chaînes, leur vue affaiblie par l'ombre des cachots et leur volonté annihilée par les pestilences de l'esclavage, comment



Simón Bolívar à l'âge de 36 ans près d'une figure allégorique de l'Amérique.

pourraient-ils être capables de marcher d'un pas ferme vers l'auguste temple de la liberté, d'en admirer de près les splendeurs éblouissantes et de respirer sans oppression l'air pur qui règne à ces hauteurs ?

En dépit d'aussi cruelles réflexions, je me sens ravi de joie par les grands progrès qu'a faits notre république, au début de sa noble carrière. Attaché à l'utile, animé du sens de la justice et aspirant à la perfection, le Venezuela, en se séparant de la nation espagnole, a recouvré son indépendance, sa liberté et son égalité, bref, sa souveraineté nationale. Il s'est constitué en une république démocratique, proscrivant la monarchie, les distinctions, la noblesse, les avantages, les privilèges. Il a déclaré les droits de l'homme, la liberté d'action, de pensée, de parole et de presse. Cette œuvre éminemment libérale, ne sera jamais assez admirée pour la pureté d'intention qui l'a inspirée. Le premier Congrès du Venezuela a dignement exprimé la majesté du peuple et l'a gravée en caractères indélébiles dans les annales de notre législation lorsqu'il scella le pacte social le plus apte à assurer le bonheur d'une nation.

Un principe souverain : l'égalité

L'esprit des lois ne dit-il pas que les lois doivent être appropriées au peuple auquel elles sont destinées ? Que c'est un grand hasard si le code légal d'une nation convient à une autre ? Que les lois doivent tenir compte des conditions physiques du pays, de son climat, de sa situation, de son étendue, de la qualité des terres, du genre de vie des populations ? Qu'il faut considérer le degré de liberté que la Constitution peut supporter, la religion des habitants, leurs inclinations, leurs richesses, leur nombre, leur commerce, leurs coutumes, leurs manières d'être ? Eh bien, voilà le code que nous devons consulter, et non point celui de Washington !

Gardons à l'esprit que notre peuple n'est pas européen, qu'il n'est pas davantage américain du Nord, mais un composé d'Afrique et d'Amérique plutôt qu'une émanation d'Europe, car l'Espagne elle-même échappe à l'Europe par son sang africain, ses institutions et son caractère national. Les citoyens du Venezuela jouissent tous, par leur constitution, interprète de la nature, d'une parfaite égalité politique. Quand bien même cette égalité n'aurait pas été un dogme à Athènes, en France et en Amérique, nous aurions dû la consacrer pour corriger nos différences apparentes.

A mon sens, législateurs, le principe fondamental de notre régime repose immédiatement et exclusivement sur l'égalité établie et pratiquée dans cette nation. La nature fait les hommes inégaux en caractère, en tempérament, en force, en facultés. Les lois corrigent ces différences puisque, en plaçant l'individu dans la société, elles font en sorte que l'éducation, l'industrie, les arts, les services publics, les vertus lui donnent une égalité fictive, proprement appelée politique et morale. Ce fut un trait d'inspiration éminemment heureuse de réunir dans le cadre d'un Etat toutes les classes, dont la diversité s'accroissait en raison de la propagation de chaque espèce. Grâce à cette seule initiative, on a pu déraciner la cruelle discorde. Et que de jalousies, de rivalités et de haines a-t-on pu éviter !

A l'école de la République

L'égalité nous est nécessaire pour refondre, si j'ose dire, en un tout les castes, les opinions politiques et les mœurs. Puis, étendant nos regards sur le vaste domaine qu'il nous reste à parcourir, nous fixerons notre attention sur les périls qu'il nous faut éviter. Que l'histoire nous serve de guide dans cet examen !

Si nous passons de l'Antiquité aux Temps modernes, nous trouvons l'Angleterre et la France, qui attirent l'attention de toutes les nations, et leur donnent mille leçons éloquentes en matière de gouvernement. L'évolution de ces deux grands peuples, tel un brillant météore,

a inondé le monde d'une telle profusion de lumières politiques que, maintenant, tous les hommes qui pensent savent quels sont les droits de l'homme et quels sont ses devoirs, en quoi consiste l'excellence des gouvernements et en quoi consistent leurs vices. Tous savent apprécier la valeur intrinsèque des théories spéculatives des philosophes et des législateurs modernes.

Il convient ici de vous répéter, législateurs, ce que vous dit l'éloquent Volney dans la dédicace de ses *Ruines* : « Aux peuples naissants des Indes castillanes, aux chefs généreux qui les mènent vers la liberté : que les erreurs et les infortunes de l'Ancien Monde enseignent la sagesse et le bonheur au Nouveau ! » Ne laissons pas échapper les leçons de l'expérience. Apprenons à l'école de la Grèce, de Rome, de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord la science ardue qui enseigne à créer et à conserver les nations avec des lois adéquates, justes, légitimes et surtout utiles. N'oublions jamais, non plus, que l'excellence d'un gouvernement ne consiste pas dans sa théorie, sa forme, son mécanisme, mais dans son adaptation à la nature et au génie de la nation. ■



UNE IDÉE
QUI A CHANGÉ
LE MONDE



*Scène de Bolivar (1943),
opéra de Darius Milhaud sur
un texte de Jules Supervielle
avec des décors de Fernand
Léger. Opéra de Paris, 1950.*

De Pouchkine à Mandelstam, la poésie russe exalte l'amour de la liberté. Elle est tout naturellement partie prenante dans les grands débats ouverts par la Révolution française...

La poésie russe au cœur du débat

PAR SERGUEÏ S. AVERINTSEV



Moscou : le Kremlin au début du 19^e siècle.



Pouchkine (troisième personnage assis à partir de la gauche) lors d'un banquet littéraire chez un libraire.



1789

UNE IDÉE QUI A CHANGÉ LE MONDE



LA scène se passe en 1789, l'année fameuse, mais nous sommes loin du tumulte des rues parisiennes : Moscou s'étend devant nous avec ses vallons et ses collines, un peu à la manière d'un bourg, resplendissant de tout l'or de ses coupoles et de ses croix ; Moscou la très orthodoxe et très patriarcale capitale, qui a encore son aspect d'avant l'incendie de 1812, avec à chaque pas des souvenirs bien antérieurs à Pierre le Grand.

Dans l'entrée de l'aristocratique demeure de Piotr Alexandrovitch Soïmonov, une multitude de bougies répandent une lumière de fête. Ces illuminations sont l'œuvre de la fille du maître de maison, une petite fille très sensible et très intelligente qui n'a pas tout à fait sept ans. Son père est surpris : pourquoi toutes ces bougies ? Elle lui en donne la raison : c'est « en l'honneur de la prise de la Bastille, et de la libération des pauvres prisonniers ! »

Non, lecteur, cette petite fille ne ralliera pas pour autant la cause des Jacobins. Sofia Petrovna, de son nom de dame Svetchine (1782-1857), va plutôt entrer dans l'histoire comme une figure du catholicisme au 19^e siècle. Elle sera amenée à quitter la Russie à cause de ses convictions religieuses et son salon parisien accueillera durant des

dizaines d'années la fine fleur de l'élite intellectuelle catholique : les libéraux Montalembert et Lacordaire, le traditionaliste espagnol Donoso-Cortès et bien d'autres.

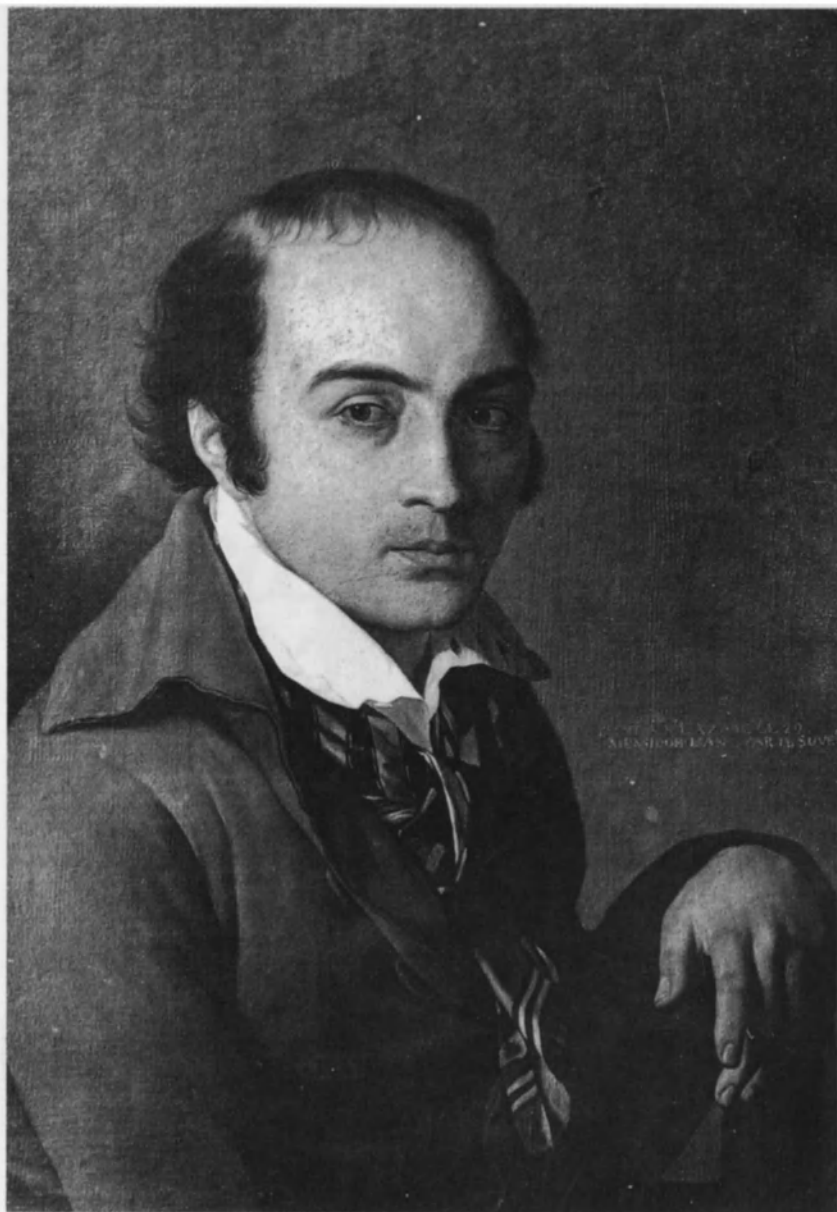
Avec « la libération des pauvres prisonniers », son âme enfantine a visé juste ; elle a deviné le thème qui dominera la vie russe, la culture russe, pour les deux siècles à venir. Un an tout juste après la prise de la Bastille, et non sans rapport avec la peur panique suscitée par les événements français, intervient l'arrestation de Radichtchev pour son livre, *Voyage de Saint-Petersbourg à Moscou*, qui, comme la Révolution elle-même, constitue un prolongement radical à la réflexion du siècle des Lumières. Sur la route de l'exil, Radichtchev écrit ces vers, pleins d'humour noir :

*Pour frayer un chemin vierge de toute empreinte
Aux fougueux risque-tout de la prose et du vers,
Aux cœurs purs, au Vrai, dans l'effroi je vais vers
La Sibérie, la prison, la contrainte.*

Vision prémonitoire. Le chemin est frayé pour beaucoup. Il se trouvera sans cesse de nouveaux « risque-tout de la prose et du vers », selon sa formule, carrée à l'ancienne. N'est-ce pas là un des archétypes de la culture russe ? Un siècle plus tard environ, Korolenko déclarera qu'à la porte



*Madame Svetchine enfant.
Anne Sophie Soïmonov
(1782-1857), mariée au
général Svetchine, se rend
en France en 1816.*



André Chénier (1794). Ce portrait fait en prison par Joseph-Benoît Suvée sera achevé dix jours avant l'exécution du poète.

du Paradis, chaque écrivain russe se verra demander combien d'années il a passé en prison au nom de la vérité. Et son contemporain, le célèbre critique littéraire Vengérov écrira un ouvrage au titre éloquent : *Le caractère héroïque de la littérature russe*. Un fil continu relie en effet l'arrestation de Radichtchev aux exils successifs de Pouchkine, l'envoi aux armées de Pojelaev et le bagne de Dostoïevski à l'exécution de Goumiliov et aux camps où se retrouvent les écrivains de notre siècle.

L'exemple d'André Chénier

Le poète, dans la perception qu'en ont les Russes, est avant tout un martyr. Comme il a été pleuré par la muse russe, de Pouchkine à Mandelstam, l'exil d'Ovide ! Mais Ovide était la victime de l'empereur Auguste et son destin n'est pas assez tragique ; il n'atteint pas à ce degré supérieur de la tragédie qui naît de la problématique de la Révolution, des gouffres de ses contradictions intrinsèques.

C'est une autre figure, vieille de deux cents ans celle-là, qui est chargée, dans la tradition poétique russe inaugurée par Pouchkine, des plus hautes significations du martyr. La figure du grand poète de la France révolutionnaire, d'un poète-citoyen inspiré par la Révolution et que la Révolution condamna à mort. André Chénier, envoyé sur l'échafaud juste avant la fin de la Terreur, comme une dernière victime expiatoire après laquelle — rappelons-nous les légendes antiques — l'abîme va se refermer. *André* Chénier, comme l'appelait Pouchkine selon l'habitude de son temps, imité en cela par plusieurs poètes de notre siècle, dont Mandelstam et Tsvétaeva. Russifiant son prénom comme pour mieux signifier son adoption.

L'œuvre et le destin de Chénier, durent, on le sait, attendre 1819 pour devenir accessibles aux lecteurs, tant en France qu'à l'étranger. Six ans à peine plus tard, l'année de la révolte des Décembristes (1825), Pouchkine écrit le long poème « André Chénier ». C'était l'époque où, dans toute l'Europe, on versait des larmes sur Byron qui venait de mourir, et pourtant Pouchkine, pour qui Byron signifiait tant, délaisse ce dernier pour céder à l'appel de Chénier, qui a gagné le royaume des ombres « sur un billot sanglant », « en des jours terribles ».

Au centre du poème, il y a le monologue de Chénier avant son exécution. La voix de Pouchkine fusionne avec celle de son héros, au point que Pouchkine se cite lui-même au cours du monologue. Aucune divergence grave ne vient faire obstacle à cette fusion ; l'attitude de Chénier, que Pouchkine expose de façon à la fois concise et expressive dans ses commentaires au poème, lui est immédiatement proche. Le poète, tout simplement parce qu'il est poète, ne peut pas ne pas aimer la Liberté, notamment cet aspect de la liberté que la Révolution proclame comme un impératif :

*Je te salue, mon astre de lumière !
J'ai rendu gloire à ta céleste face
Lorsque, étincelle, elle a surgi,
Lorsque tu naquis dans l'orage.
J'ai rendu gloire à ton tonnerre sacré
Lorsqu'il a balayé la citadelle immonde
Et dissipé en cendre et honte
L'antique et arrogant pouvoir...*

Il se réjouit que soit exposé à l'opprobre l'« arrogant pouvoir », il se réjouit qu'une résistance s'oppose à « l'absolutisme ». Mais quand le souverain est jeté à bas et que ses vainqueurs s'approprient à lui faire justice, le poète, tout simplement parce qu'il est poète, ne peut pas continuer à voir en lui le souverain et l'ennemi. Il ne peut pas ne pas voir en lui l'homme. Pouchkine relate d'après Henri de Latouche, le premier éditeur d'André Chénier, que Louis XVI, dans une lettre pleine de sérénité et de dignité, avait demandé à l'Assemblée Nationale le droit de faire appel au peuple de sa condamnation à mort. Cette lettre, signée dans la nuit du 17 au 18 janvier 1793, avait été rédigée par André Chénier.

La poésie condamne la condamnation

La guillotine apparaît déjà sous le nom de « couperet criminel » dans une ode de jeunesse de Pouchkine, « La liberté », poème profondément subversif. Un poète ne saurait en aucun cas approuver de son plein gré une condamnation à mort, parce que l'âme même de la poésie, c'est-à-dire cette même Liberté, ne peut s'accommoder de l'atmosphère spirituelle qui entoure cette condamnation. Tel est le credo de Pouchkine.

Un siècle plus tard, Mandelstam, pour obtenir la grâce de plusieurs condamnés à mort, envoie à Boukharine un recueil de ses vers en l'accompagnant de ces mots : « Chaque ligne de ces poèmes parle contre ce que vous avez l'intention de faire. » Il retrouve par là l'inspiration de Pouchkine dans un vers du « Monument » où celui-ci fait le bilan de ses mérites poétiques : « Il appela la grâce sur ceux qui sont tombés. » La poésie ne peut pas respirer l'air des condamnations à mort. S'accommoder de cet air, et par conséquent constituer avec lui un tout unique, n'est possible que pour la « littérature » dans un sens très particulier, parfaitement odieux, du terme. Fondamentalement, la poésie condamne la condamnation elle-même, et du même coup elle condamne la « littérature ».

Mandelstam à son tour déclare : « Il y a eu deux frères Chénier, le cadet, méprisable, appartient tout entier à la littérature, l'aîné, condamné à mort, a condamné cette même littérature. » Ainsi la tradition de la culture russe reste-t-elle fidèle à elle-même, entière et continue, de Pouchkine à Mandelstam.

Il y a eu, bien entendu, des poètes russes qui se sont détournés du credo de Pouchkine, le plus grand d'entre eux étant Maïakovski, apostat dont on ne saurait, pourtant, nier la stature. Célébrer la violence est, pour la poésie, un suicide ; il s'ensuit, en toute logique, le suicide physique du poète...

Pour Tsvetaeva, héritière elle aussi de la tradition pouchkinienne, la figure de Chénier est, dans les années de la guerre civile, un paradigme absolu :

*Andréi Chénier a gravi l'échafaud,
Et moi je vis, et c'est un grand péché.*

Ce que nous avons appelé le credo de Pouchkine a d'abord été formulé en relation avec l'expérience de la Révolution, en tenant surtout compte de l'exemple de Chénier. Revenir à Pouchkine, c'est donc retrouver immanquablement Chénier dont le monologue se résume ainsi pour son interprète russe : l'élan vers la Liberté, principe moteur idéal de la Révolution, ne souffre aucune compromission, même par la Terreur. La Terreur doit être précisément condamnée au nom de la sauvegarde de ce principe moteur.

Chénier a critiqué la Révolution non de l'extérieur, mais de l'intérieur, en partant des principes mêmes, du langage même de celle-ci, après avoir éprouvé les premières joies de son avène-

ment, et sans jamais la renier après tous les désenchantements. Aux yeux de Pouchkine, cela confère à la critique de Chénier une grande force morale et à son exemple un poids exceptionnel. Toute la tradition poétique russe d'amour de la liberté a suivi Pouchkine dans le culte qu'il voue à Chénier — non comme chantre de la Tradition, mais comme chantre de la Liberté.

Les vers de Mandelstam sur la mort du commissaire Linde, celui-là même que les lecteurs du *Docteur Jivago* connaissent sous le nom de commissaire Hintz, constituent une étonnante manifestation de pitié à l'égard de Chénier. Chez Pasternak les circonstances de cette mort sont rapportées avec beaucoup de réalisme et non sans une ironie mêlée de sympathie ; chez Mandelstam, elles sont exaltées jusqu'à un niveau d'émotion qu'on aurait cru ne plus entendre après l'exécution de Chénier :

Dans l'orage civil et les années terribles,

D'un noble courroux enflammé,

Tu t'avances sans crainte en vrai citoyen libre,

Là où te conduisait Psyché.

Et si pour quelques-uns tout le peuple en délire

Tresse des lauriers inouïs,

Dans les enfers lointains ira pour te bénir

A pas très légers la Russie.

Une perception musicale de la Révolution

La perception russe du phénomène de la Révolution française aura donc été, au fond, musicale. Ce n'est pas un hasard si l'ouvrage russe du 19^e siècle où le subtil courroux du citoyen fait le plus fidèlement écho à la tradition révolutionnaire française n'est pas un pamphlet politique, ni un traité philosophique, mais un livre de mémoires, mémoires très personnels où les conflits de l'âme rejoignent directement les contradictions de la Révolution.

Il s'agit de *Passé et méditations* de Herzen dont la tumultueuse pensée politique aura toujours, selon les termes de Mandelstam, les accents d'une sonate de Beethoven. Seul l'esprit de la musique arrache le débat à l'emprise de la linéarité en s'efforçant, même fugitivement, de combiner les antinomies en une unité symphonique. « Le vrai, c'est l'entier » a dit Hegel. ■

SERGUEI
SERGUEIEVITCH
AVERINTSEV,
d'Union soviétique, écrivain
et historien de la culture,
est un spécialiste de la
civilisation antique et
médiévale. Membre
correspondant de
l'Académie des sciences de
son pays, il a publié un
grand nombre d'ouvrages
dont *La poésie de la
littérature byzantine
ancienne* (1977).



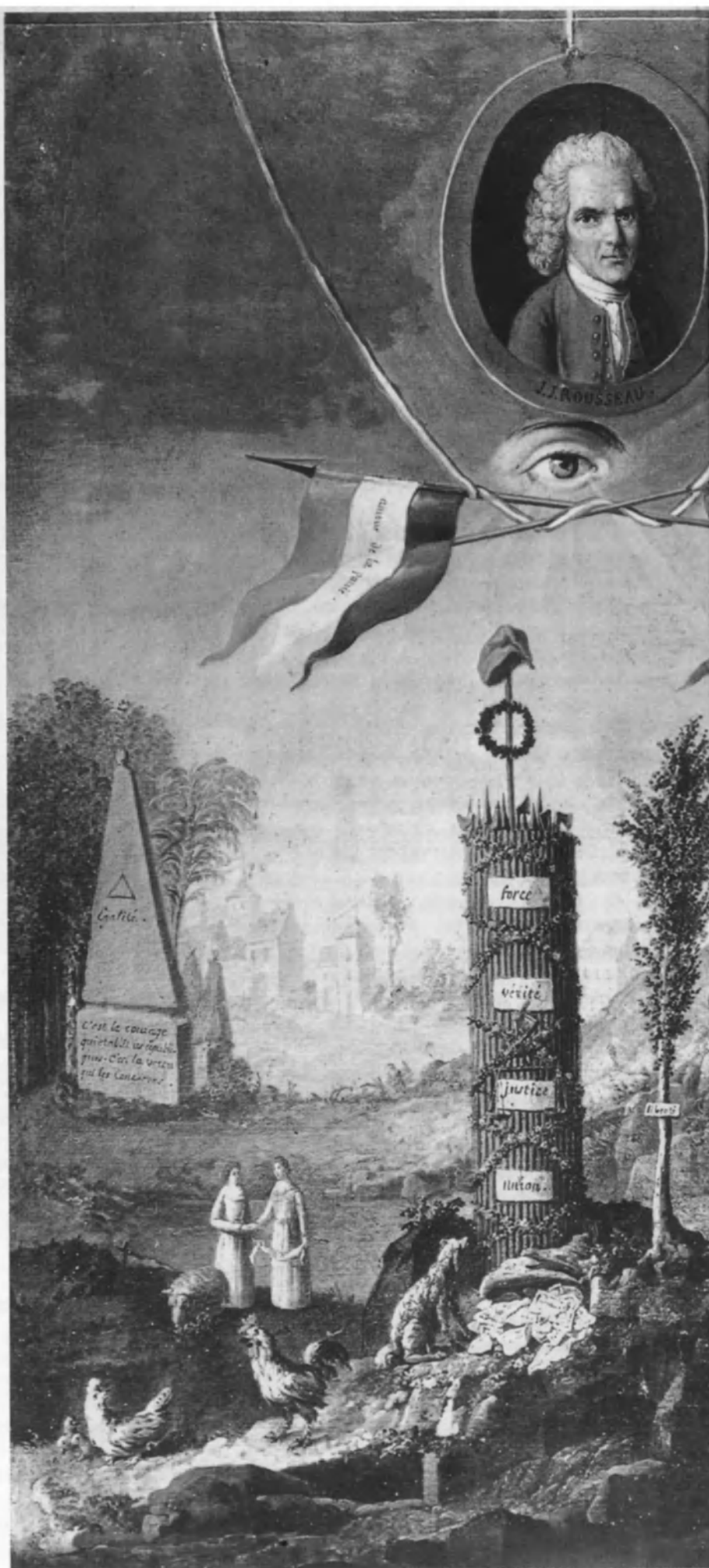
L'écrivain russe
Alexandre Radichtchev
(1749-1802).



Chômin introduit la pensée des Lumières dans le Japon de l'ère Meiji. Il admire les idées de 1789, mais réproouve le « drame » révolutionnaire. Le mouvement démocratique japonais lui doit beaucoup.



Portrait de Chômin pendant son séjour en France (1872-1874) et manuscrit autographe de sa traduction en japonais du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau.



Allegorie révolutionnaire en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau.



UNE IDÉE
QUI A CHANGÉ
LE MONDE

Chômin, le Rousseau de l'Orient

PAR SHIN'YA IDA

NAKAE Tokusuke (1847-1901), écrivain, philosophe, politicien japonais, est plus connu sous son nom de plume Chômin, qui veut dire « un milliard d'hommes du peuple ». Appelons-le donc Chômin tout court...

Chômin est célèbre en particulier pour sa traduction inégalée du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau dont il fit deux versions : l'une à son retour de France en 1874, écrite dans le japonais courant de l'époque, et l'autre en chinois classique, la langue des lettrés, au plus fort du mouvement pour la liberté et les droits du peuple, de 1882 à 1883. « Le Rousseau de l'Orient », tel est le surnom que lui attribuèrent ses contemporains et qui lui resta.

Études françaises

Né à Kôchi, capitale du fief de Tosa (île de Shikoku) en 1847, Chômin apprend le français à Nagasaki où il est envoyé en qualité de boursier de Tosa, puis à Edo, le Tôkyô d'aujourd'hui, où il devient l'élève de MURAKAMI Eishun, fondateur des études françaises au Japon. Il est probable qu'il lit avec lui *L'Abbrégé chronologique de l'Histoire universelle* de Mgr Daniel dont MURAKAMI publiera la traduction en 1871.

Après l'effondrement du shogounat des Tokugawa et la mise en place du gouvernement de l'Empereur en 1868, Chômin est admis, dès la première année de l'ère Meiji (littéralement « politique éclairée »), à l'école privée de MITSUKURI Rinshô. Celui-ci est le premier professeur de français du Japon à s'être rendu en France,



Visiteurs impériaux et royaux à l'Exposition universelle de 1867 qui eut lieu à Paris. On reconnaît, à droite, le frère de l'empereur du Japon.

puisqu'il a accompagné l'année précédente l'ambassade du prince Tokugawa Minbu à Paris lors de l'Exposition universelle dans la capitale. Il est fort probable que Chômin a lu l'*Histoire de France* de Victor Duruy à cette école, puisque MITSUKURI cite cet ouvrage dans son *Histoire des temps modernes* (Bankoku Shinshi, 1871). On peut donc supposer que c'est de cette période que date l'intérêt de Chômin pour Rousseau et la Révolution française.

La découverte des « philosophes »

La date décisive dans la vie de Chômin, c'est son séjour en France au début de la Troisième République, époque où le pays se ressent encore des ravages de la guerre franco-allemande et de la Commune. Admis parmi les boursiers du gouvernement japonais qui doivent accompagner la mission diplomatique dirigée par IWAKURA Tomomi, en décembre 1871, il reste deux ans en France (1872-1874). Mais on ne sait pas grand-chose sur sa vie pendant cette période. Il en parle à peine et le témoignage de KÔTOKU Shûsui, son fidèle disciple et biographe, est aussi sommaire que vague sur ce point : « Quoique boursier du Ministère de la Justice, mon maître n'en aurait pas moins étudié la philosophie, l'Histoire et la littérature, et aurait parcouru de nombreux livres d'Histoire, à ce que j'ai entendu dire ».

D'après notre recherche sur des articles traduits dans la *Revue des Sciences politiques et morales* (Seiri Sôdan, 1883-1884) qu'il fondera avec ses disciples, il aurait découvert en France les philosophes du 18^e siècle (Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Mirabeau et Condorcet), d'une part, et les écrivains politiques du radicalisme (Barni, Naquet, Jules Simon, Laboulaye et Vacherot), d'autre part. Des passages extraits de *L'Histoire parlementaire de la Révolution Française* de Buchez et Roux étant traduits dans la *Revue*, on peut présumer que ces quarante volumes in-8^o se trouvaient mêlés aux « nombreux livres d'Histoire » parcourus alors par Chômin.

Rousseau entre au Japon

De retour au Japon en juin 1874, Chômin y trouve ses compatriotes en effervescence. Le mouvement revendicatif de la liberté et des droits du peuple (Jiyû Minken Undô) vient en effet d'être déclenché par ITAGAKI Taisukô et GOTÔ Shôjirô, ministres démissionnaires originaires, comme lui, de Tosa. C'est alors qu'il traduit *Du Contrat Social* de J.-J. Rousseau (Min'yaku-Ron), offrant ainsi au mouvement une terrible machine de guerre. A l'école de français qu'il a créée (Furansu-Gaku-Sha, plus tard Futsugaku-Juku), il commente Rousseau dans ses cours et les militants de ce mouvement, jeunes pour la plupart, se passent de main en main le manuscrit de sa traduction. « En pleurant, nous lisons le Min'yaku-Ron de Rûssô », chante un de ces jeunes dans un poème en chinois, tandis qu'un préfet interdit aux officiers de son département de lire Rousseau.

En mai 1875, Chômin est nommé secrétaire au Sénat et affecté à la section des recherches. Pendant longtemps son rôle dans cette institution nouvelle est resté obscur. Grâce à l'examen du *Journal du Sénat*, on sait maintenant qu'il y avait déjà la fonction de secrétaire quand le bureau de rédaction de la Constitution fut constitué. Il est donc, bien qu'à un titre relativement subalterne, l'un des auteurs du *Projet de Constitution du Japon*, puisque celle-ci se fait en confrontant les constitutions de chaque pays au fur et à mesure qu'on les traduit en japonais de l'ouvrage du juriste français Edouard-Julien Laferrière, *Constitutions d'Europe et d'Amérique*. A l'origine, ce *Projet de Constitution*, achevé à la mi-octobre 1876, ne prévoit comme pouvoir législatif qu'une seule instance, le Sénat. Pourquoi alors fut-il assorti de la création d'une Chambre des députés à la fin de l'année ? On ne sait si Chômin fut pour quelque chose dans ce revirement brusque de la ligne de conduite de l'Etat. Toujours est-il qu'il quitta le Sénat peu après, en janvier 1877.

Soulignons en passant la présence dans le bureau de rédaction de KAWAZU Sukeyuki, seul collègue de Chômin sachant lire le français. En effet, KAWAZU commence à publier, dès septembre 1876, sa traduction intégrale de *L'Histoire de la Révolution Française* (1824) d'Auguste Mignet. Rousseau et la Révolution se trouvent ainsi associés à l'élaboration du *Projet de Constitution du Japon* que l'on considère comme plus libéral à bien des égards que la future *Constitution*.

L'esprit et non la forme de la Révolution française

Le deuxième (1878) et le troisième (1880) amendements au *Projet* sont définitivement écartés par les dirigeants du gouvernement, IWAKURA Tomomi et ITÔ Hirobumi, qui les traitent avec mépris comme de simples « traductions » ou « refontes » des constitutions d'Europe et d'Amérique. Chômin fonde alors en avril 1881 avec ses camarades un journal intitulé *La liberté de*

SHIN'YA IDA, du Japon, est professeur de lettres à Tokyo. Sa thèse de doctorat, *La France de Nakae Chômin*, a paru en 1987.

l'Orient (Tôyô Jiyû Shimbun). Le mouvement pour les droits du peuple atteint à cette époque son apogée. Chômin demande à maintes reprises dans ses éditoriaux la prompte convocation de l'Assemblée nationale et l'élaboration par l'Assemblée même d'une constitution, à l'instar de la Révolution française. Il insiste sur la nécessité d'un « raisonnement rigoureux » et d'une « volonté ferme ». Il déconseille à ses jeunes lecteurs les « discours enflammés » ou les « actions aveugles et violentes ». Il ne s'agit pas pour lui de faire « ce que fit autrefois la France », mais d'en « chercher l'esprit au lieu d'en imiter la forme ».

Si la Révolution française ne doit être « imitée » que dans son « esprit », quelle est donc la voie qui reste à suivre ? C'est, paradoxalement, celle des Anglais. Puisque la monarchie anglaise, suivant la théorie de Rousseau, peut se révéler conforme à la nature de la république, Chômin préfère celle-ci à la République française. Tout en prônant ainsi le calme et la modération, il ne manque pas de rappeler qu'une révolution peut éclater même au Japon si « les gens d'en haut » — la cour, les ministres et les grands — persistent à exercer leur autorité sans égard pour les droits du peuple.

A la veille d'une révolution au Japon ?

Mais voici que le gouvernement, se sentant menacé par la montée du mouvement populaire, prend les devants en octobre 1881. Il promet à la nation, au nom de l'Empereur, l'octroi d'une constitution pour l'année 1889 et la fondation d'une Diète pour l'année suivante.

C'est en février 1882, au moment même où ITÔ, investi du droit de rédaction de la Constitution, va partir pour une mission d'étude en Allemagne et en Autriche, que Chômin fonde sa *Revue des Sciences Politiques et Morales*. En tête du premier numéro paraît *La Déclaration des Droits de l'Homme de 1793* et, à partir du deuxième, il publie en feuilleton *Du Contrat Social* de J.-J. Rousseau (Min'yaku Yaku kai), les deux étant traduits en chinois classique par ses soins.

Son *Histoire des deux Règnes en France avant la Révolution* (Kakumeizen Furansu Nisei Kiji, décembre 1886) paraît trois ans avant la promulgation de la Constitution impériale dont la rédaction approche alors de son dernier stade. Chômin compose cet ouvrage en consultant principalement les *Histoire de France* respectives de Victor Duruy et d'Henri Martin. Mais pourquoi s'arrête-t-il avant 1789 au lieu d'écrire, comme on aurait pu s'y attendre, une histoire de la Révolution elle-même ?

Chômin lui-même l'explique en révélant une nette dichotomie dans son appréciation de la Révolution française. C'est pour lui, d'un côté, « un événement inouï dans l'Histoire qui fit briller avec éclat les causes de la liberté et de l'égalité et qui, bouleversant la situation des Etats d'Europe, réussit pour la première fois à fonder



Inauguration de la première ligne de chemin de fer à Yokohama (1872) par l'empereur Mutsuhito.

la politique sur les hauts principes de la philosophie ». Mais, de l'autre côté, il y voit « dès la convocation des États généraux, des germes de conflits croissants entre la cour et le peuple, conflits qui excitent les esprits jusqu'aux plus extrêmes débordements ». Philosophe avant d'être historien, il s'intéresse aux « causes de la Révolution » plutôt qu'à son déroulement réel — dont il ne supporte pas la férocité.

Chômin compare la Révolution française à « un grand drame » dont les philosophes comme Montesquieu, Voltaire, Rousseau, etc., seraient « les auteurs », et les révolutionnaires comme l'abbé Sieyès, Mirabeau, Vergniaud, Robespierre, Danton, « les acteurs ».

Mais comment ceux-ci purent-ils représenter « le grand drame » écrit par ceux-là ? Avec l'aide de « l'opinion publique, sans laquelle l'entreprise aurait été sans lendemain et aurait fini par être écrasée par le puissant pouvoir de la cour ». Le dernier message de Chômin est sans doute celui-ci : il s'adresse à « ceux qui nourrissent une haute ambition dans la nation » pour les éveiller à la nécessité de « former l'opinion publique ». Qui est la clé de tout. ■





UNE IDÉE
QUI A CHANGÉ
LE MONDE

Chine : la liberté, cent ans après

PAR ZHILIAN ZHANG

Réforme ou révolution ?

C'est le dilemme des élites chinoises au cours du 19^e siècle. L'exemple de la Révolution française sera au cœur de leurs débats.



Guangxu, empereur de Chine (1875-1908). Sous l'influence du réformateur Kang Youwei, il veut rénover le pays. L'impératrice douairière Cixi ou Ts'eu-Hi met rapidement fin à ses velléités.



EN Chine, l'influence de la Révolution française aura été lente à se faire sentir. C'est avec un siècle de retard que les idéaux de 1789 seront explicitement revendiqués.

A ce décalage dans le temps, il y a des causes géographiques, aussi bien que sociologiques. A l'époque de la marine à voile, une dépêche met au minimum huit mois pour aller de Londres à Pékin. Lord Macartney, chef de la première mission officielle britannique en Chine partie de Portsmouth en septembre 1792, n'atteint Pékin qu'en août 1793.

La cour impériale où il est reçu a déjà eu vent des événements de France et la rumeur des bouleversements suscités par la Révolution rend la moindre innovation suspecte. A l'apogée de sa puissance et de sa prospérité, la Chine alors ne se pose pas vraiment le problème du changement. Elle jouit d'une structure sociale stable, sans bourgeoisie, sans contestation idéologique, sans opposition politique. Si les paysans sont mécontents, ils ne sont pas encore organisés. L'heure, en Chine, n'est nullement aux réformes et encore moins à la révolution.

C'est au cours du 19^e siècle que les pressions



pour un changement social et politique se multiplient. Le malaise paysan (des émeutes du Lotus blanc vers 1790 à l'insurrection Taiping de 1850-1860), les agressions de l'étranger (de la première guerre de l'opium en 1840 aux expéditions françaises des années 80), le déclin économique et la corruption généralisée, l'accroissement continu de la population, tous ces maux sapent les fondations de l'Empire du Milieu. La crise s'aggrave à la veille du 20^e siècle après la défaite infligée par le Japon.

C'est dans ces conditions que les élites commencent à étudier la Révolution française dans l'espoir d'y puiser des solutions à leurs propres problèmes.

Un souverain doit garder la confiance populaire

Le premier véritable commentaire que la Révolution suscite est celui du réformateur Wang Tao (1828-1897). Dans son *Compendium sur la France* il écrit à propos de 1789 : « La violence désastreuse du gouvernement républicain aboutit-elle toujours à de tels excès ? Quand des rebelles enflam-

més d'une ardeur cruelle ne reculent pas devant le régicide, où est le droit du pays ? Qu'est-il advenu des maîtres de la nature ? Tout se passe comme si le ciel et la terre avaient changé de place et que le monde était sens dessus dessous... Certes, l'Histoire n'offre point d'exemple d'une rébellion pire que celle-ci. Et pourtant, à l'origine de ces calamités, nous trouvons l'incapacité [du monarque] à rassurer les masses et à gagner la confiance de ses sujets. Trop imbus de la supériorité de leur position, ces souverains n'ont pas su s'intéresser au sort du peuple. Et la montée des mécontentements a suffi à entraîner la chute de la Royauté... Mais les gouvernants peuvent-ils agir ainsi à leur guise et de manière irresponsable ? »

La condamnation des rebelles n'escamote pas la responsabilité d'un roi qui n'a pas su conserver l'affection de son peuple — telle est la leçon que les souverains doivent donc tirer de la révolution.

Tentatives de réforme

Au cours des années 90, le courant réformiste se renforce. Kang Youwei (1858-1927) et Liang

Jacquerie dans un village chinois. Estampe de 1895 environ.

Qichao (1873-1929) prennent plus explicitement parti. Favori de l'empereur Guangxu, mais peu apprécié de l'impératrice douairière, Kang rêve de réformer l'Empire « par le haut ». Tout en se montrant fidèle à la tradition classique chinoise qui veut qu'on trouve dans le passé une justification à la politique présente, il innove en s'appuyant sur l'histoire d'un pays étranger pour convaincre l'empereur et sa cour.

Dans la préface, adressée à Guangxu, de son *Compte rendu de la Révolution française*, il condamne sans appel les excès de cette « révolte sanglante » : « il n'y a jamais rien eu de plus désastreux que les atrocités de la révolution moderne ».



De gauche à droite :
Kang Youwei,
Madame Roland,
Liang Qichao.

Mais il n'est pas plus indulgent pour Louis XVI : « Le mandat céleste n'est pas confié en permanence. Vous ne le conserverez que par la vertu, sinon, il vous sera ôté... Quand [Louis XVI] a promis une constitution, ce n'était pas de sa propre initiative mais sous la pression des événements. Ses hésitations et ses contradictions, sa décision de désarmer les gardes suisses après avoir choisi la confrontation, puis son appel aux souverains étrangers et sa fuite à Varennes ont tellement irrité le peuple contre lui qu'il a fini sur la guillotine, méprisé du monde entier. »

Pour Kang, il faut calmer les humeurs du peuple plutôt que les exciter. Car la *populace* en mouvement est comme une pierre qui roule sur un forte pente : rien ne l'arrête en chemin. « Il a été possible à un seul de tyranniser une multitude ignorante. Mais dès que le peuple comprend que le monde appartient à tous et non à quelques-uns, il enviera les riches et luttera pour conquérir pouvoir et prestige. »

Kang admet que tous les gouvernements constitutionnels modernes sont issus de la Révolution française : « Malgré ses aberrations et ses violences tyranniques, celle-ci a été portée par l'air du temps et l'énergie des peuples. Il est vrai qu'elle a quelque chose d'effrayant, comme un ouragan qui ravage et bouleverse la terre entière. Mais on peut aussi y voir un miroir, car il n'y a jamais rien eu de plus grandiose dans l'histoire des changements politiques. »

La leçon, à ses yeux, est claire : il incombe au pouvoir de lancer d'urgence un ensemble de

réformes pour instaurer une monarchie constitutionnelle avant que le peuple révolté ne prenne les choses en main et que la base n'impose des changements radicaux.

Autre intellectuel réformiste, Liang sera l'un des premiers écrivains à familiariser le public chinois avec la pensée des Lumières. Dans sa *Vie de Madame Roland*, il nomme la Révolution la « mère de la civilisation européenne ». Mais il revient avec insistance sur les derniers mots attribués à son héroïne sur l'échafaud : « O liberté, que de crimes on commet en ton nom ! ». Repoussant d'un même élan l'oppression et la révolution, il est partisan d'une « destruction sans

effusion de sang ». D'un côté, il met en garde les conservateurs au pouvoir : en ignorant les aspirations populaires, on risque d'assister à un nouvel épisode de la Terreur. De l'autre, il avertit les « agitateurs », les révolutionnaires, que s'ils déchaînent les passions de la multitude, ils plongeront le pays dans un bain de sang et dans l'anarchie, comme ce fut le cas en France.

Les réformes, pourtant timides, proposées par Kang et son entourage seront jugées inacceptables par le pouvoir. Six réformateurs seront décapités. Kang doit s'enfuir à Hongkong et Liang se réfugier au Japon. La tentative de changement par le haut est étouffée dans l'œuf.

« La liberté au prix du sang »

L'opposition révolutionnaire va alors prendre le relais. En Chine même, mais aussi à partir du Japon où beaucoup de radicaux se sont réfugiés après l'échec des réformes. Pamphlets et articles politiques pénétrés des idées de 1789 se multiplient. Dans les premières années du 20^e siècle, la Révolution française devient le modèle de la lutte contre les féodalités.

Les penseurs révolutionnaires en tirent une leçon de radicalisme. Dénonçant les thèses réactionnaires de Kang Youwei, ils insistent sur la nécessité de diffuser en Chine la pensée des Lumières et les idées révolutionnaires, ils exaltent l'esprit de sacrifice et le recours à la violence, ils appellent à l'unité des hommes et des partis. Voilà que des lettrés confucéens apprennent à pronon-

ZHILIAN ZHANG, de Chine, est professeur d'histoire à l'Université de Beijing. Président de l'Association pour l'étude de l'histoire de France et membre du Bureau de la Commission internationale de l'histoire de la Révolution française, il a publié divers ouvrages, notamment un essai, *Des Gaulois à De Gaulle*, et a été le maître d'œuvre d'une *Histoire générale de France*.



*L'impératrice Cixi
ou Ts'eu-Hi (1835-1908)
en 1903.*

cer les noms de Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Turgot, Helvétius, Sieyès, Fourier. Des revues publient et commentent le texte de la Déclaration des droits de l'homme. Plusieurs versions de la Marseillaise circulent.

Ironisant sur le concept de « destruction sans effusion de sang », les révolutionnaires sont au contraire persuadés que le succès de la révolution implique violence et sacrifice. Prêts à donner leur vie, ils se font fort « d'acheter les droits du peuple par leur sacrifice et de payer la liberté au prix du sang » : n'est-ce pas ainsi que les Français ont aboli le despotisme et rétabli le droit naturel ? Selon les mots d'un agitateur du Hunan : « Vous avez entendu parler de ce qui s'est passé en France, la patrie du *Contrat Social*, le champ de Mars de la liberté ? Eh bien, tout s'est fait par la violence. Oui, la révolution de 1789 fut tragique et violente ; puis il y eut celle de 1830 qui le fut tout autant, comme le sera celle de 1848. On a promené la tête du roi guillotiné dans les rues de Paris, et le peuple en liesse criait "Vive la liberté !" Par trois fois, ils ont chassé les rois, ils ont changé quatorze fois de constitution. Et tout cela dans des bains de sang. Or, cela n'a pas empêché la France de devenir une grande nation ».

Mais comment préserver l'unité du mouvement révolutionnaire et de ses chefs ? Les radicaux chinois professent une grande admiration pour le club des Jacobins, qui fait figure à leurs yeux de « moteur de la révolution ». Mais ils constatent, pour le déplorer, que les rivalités politiques et personnelles entre Girondins et

Montagnards puis Dantonistes et Robespierriéristes ont abouti en dernier ressort à la chute de la démocratie. Un patriote révolutionnaire, Liu Yazi, met en garde ses camarades contre les divisions des dirigeants du royaume céleste de Taiping, querelles qui lui rappellent fâcheusement celles qui déchirèrent les factions révolutionnaires françaises.

Ainsi, le long débat sur les vertus et les crimes de la Révolution française renforce-t-il peu à peu l'idée qu'il faut, pour changer le pays, non des réformes partielles, mais une révolution.

Le grand « laboratoire social »

Une nouvelle génération de révolutionnaires va occuper le devant de la scène. Beaucoup d'entre eux ont découvert leur vocation au récit de la prise de la Bastille. En juin 1920, un jeune Chinois de vingt-deux ans écrit à l'intention d'un condisciple qui part étudier en France :

*« A ton retour tu brandiras le drapeau de la
Liberté*

*Tu chanteras l'hymne de l'Indépendance
Combattras pour les Droits de la Femme
Et œuvreras pour l'égalité
Dans le grand laboratoire social. »*

L'auteur s'appelle Zhou En lai...



1789 en NOUS

PAR TAHAR BEN JELLOUN

EST-il possible de faire l'économie d'une révolution avec ses violences, sa terreur et ses acquis ? Est-il normal de considérer que les droits de l'homme et la démocratie sont une couleur locale datée et spécifique à un espace social et historique ? Est-il logique de leur dénier leur principale qualité, l'universalité ? Comment est-ce possible d'importer de l'Europe des biens de consommation, des débris culturels et des armes et refuser d'importer en même temps des principes aussi importants et nécessaires que la farine et le sucre ? Certains accusent l'Europe qui tend à généraliser le respect des droits de l'homme et la mise en place de système politique démocratique de «vouloir perpétuer la domination coloniale» !

Ce qui est révolutionnaire dans les acquis de 1789 c'est la part de leur universalité. La condition humaine peut différer d'un continent à un autre, elle a partout et en tout temps besoin des mêmes droits. L'abolition de l'esclavage n'est pas une petite affaire concernant quelques malheureux serfs. Elle concerne toute l'humanité sans exception.

Nous autres hommes de la périphérie, *habitants des faubourgs de l'histoire, (...) les commensaux non invités, passés par l'entrée de service de l'Occident, les intrus qui arrivent au spectacle de la modernité au moment où les lumières vont s'éteindre. Partout en retard, nous naissons quand il est déjà tard dans l'histoire...*» (Octavio Paz), nous posons un regard plein d'envie et d'ambition sur la mémoire des autres, essayant de laver le passé de la Révolution de ses bavures, de ses injustices et de sa laideur. Nous ne voulons garder de ces deux siècles de la France que le lent travail, le patient cheminement des droits inscrits dans la mentalité collective concernant l'homme qu'il soit ici ou ailleurs, dans ses différences et son identité.

Mais le chemin parcouru par les droits de l'homme a été souillé par le sang des guerres inter-européennes, puis par le sang de la brutalité coloniale, puis par le recours à l'humiliation de l'homme dans le viol de ses valeurs culturelles et religieuses. Comme si le destin de la France républicaine devait, pour se faire et se consolider, passer par quelque barbarie. Nous restons attachés à des principes. Nous cultivons la mémoire, même courte et amputée de ses moments indignes, pour que le respect de l'homme devienne un droit sur lequel aucun gouvernement ne pourrait transiger. Ce droit devrait être inscrit dans la nature du politique par sa force d'universalité. Si on y arrive, peut-être que l'enfance ne sera plus victime de famine, de sécheresse, de maladie, de travail et de prostitution. Peut-être que l'homme et la femme ne seront plus humiliés par la pauvreté, otages du fanatisme et de l'intolérance qui font croire qu'ils apportent des réponses à des questions graves.

Pour tout cela, «notre besoin de consolation est impossible à rassasier» (Stig Dagerman) et notre besoin de cohérence aussi. Nous avons envie de dire : cessez de vendre des armes tout en célébrant les droits de l'homme et le bicentenaire d'une révolution ! Soyez cohérents ; la prospérité des uns ne peut se faire sur le malheur des autres ! Des crimes sont commis pendant que vous chantez les bienfaits de la démocratie.

1789 est un souvenir qui appartient au patrimoine universel ; il est inscrit en chacun de nous. Nous naissons avec ce souvenir, c'est-à-dire avec l'espoir d'une libération. Beaucoup meurent sans l'avoir connue.

La Batalla
(La Bataille), huile sur
toile de Ana Eckell,
peintre argentin
contemporain.

TAHAR
BEN JELLOUN
est écrivain et journaliste
marocain. Auteur de
poèmes, de romans,
d'essais et de pièces de
théâtre, il a obtenu le
prix Goncourt en 1987
pour son roman *La nuit
sacrée* (Seuil, 1987).







UNE IDÉE
QUI A CHANGÉ
LE MONDE

Le destin d'une idée

PAR FRANÇOIS FURET

*Comment donner vie à cette abstraction qu'est l'homme universel ? Les principes de liberté et d'égalité, proclamés en 1789, n'ont cessé de se heurter à la réalité des faits. Et cependant, deux cents ans après, ils sont plus que jamais d'actualité. François Furet, grand historien français dont l'œuvre fraie des voies d'accès nouvelles à la Révolution, examine, dans le long entretien qu'il a accordé au *Courrier de l'Unesco*, le destin mondial d'une idée force.*

LA Révolution française a voulu légiférer au nom de l'universel. Elle a voulu émanciper les Français, mais avec eux, elle a voulu émanciper tous les hommes. Dans cette mesure, c'est un événement qui n'est pas seulement national mais international, qui n'est pas simplement politique mais philosophique. Emanciper l'humanité. Une des ambiguïtés du projet naît de ce que, à cette époque, la vision du monde est très européo-centrique. Quand les Français parlent de l'universel, ils entendent en gros l'Europe, ainsi que l'appendice européen des colonies anglaises d'Amérique qui viennent de se libérer. L'horizon ne va guère plus loin.

Tout le 19^e siècle restera d'ailleurs marqué d'eurocentrisme, y compris pour des hommes comme Marx, qui parle de l'univers et pense à l'Europe. Avec l'Angleterre, l'Allemagne et la France, la boucle est bouclée. Même à l'intérieur de l'Europe, il vaut mieux ne pas aller trop loin au sud, ou vers l'est, pour éviter de gâcher ce concept de l'universel. Donc, pas de doute, la Révolution française légifère au nom de l'homme européen.

L'homme universel : une ambition presque folle ?

Mais il y a un autre sens dans lequel l'universel doit être compris : celui de l'abstraction. Il n'y a pas d'universalité concrète ; l'universalité est une forme abstraite et l'homme universel est forcément un homme abstrait. La Révolution déclare que l'homme n'a de raison d'entrer en société que si cette société lui garantit l'autonomie, la liberté, les droits, qu'il avait antérieurement au contrat social. Autrement dit, pour la Révolution, l'essence de l'homme c'est la liberté, c'est l'autonomie, c'est le fait de ne recevoir de loi que de soi-même. La société doit garantir à chacun tous les droits qu'il possède de par son statut d'homme. C'est une extraordinaire ambition, tout à fait abstraite.

Ainsi les droits sont-ils formels, abstraits, déduits, en quelque sorte, de l'état de nature de l'homme. L'ambition de la Révolution, on le voit, est presque folle, parce qu'elle est contradictoire avec l'état réel de la société et des hommes. Ce qui fait, pour une grande part, sa tragédie, c'est cette formidable contradiction entre les droits universels qu'elle proclame comme appartenant à l'essence de l'homme, et l'état de la société concrète — avec ses pauvres et ses riches, ses dominés et ses dominants.

L'égalité : rêve ou réalité ?

La démocratie moderne, née de la Révolution, se caractérise, depuis deux siècles, par une tension permanente entre l'affirmation de droits abstraitement universels et le vécu de droits imparfaitement réalisés dans les faits. Prenons par exemple l'idée d'égalité. C'est aussi, naturellement, une



idée abstraite, puisque les hommes ne sont pas égaux : la nature et la société ne fabriquent que des hommes inégaux, alors que l'ambition de la société est de faire des individus égaux. Ne sont-ils pas égaux en tant que citoyens ?

Or, l'égalité absolue, à la fois politique et sociale, c'est le despotisme absolu. La seule hypothèse dans laquelle on a des hommes rigoureusement égaux, c'est quand il y en a un seul qui est au-dessus des autres pour les maintenir égaux. Situation peu enviable. La liberté produit toujours de l'inégalité. C'est pourquoi on est de plus en plus amené à considérer l'Etat comme instance de compensation, de correction de certaines inégalités. La société de liberté se caractérise surtout, me semble-t-il, par un dosage difficile, instable, entre la croissance de l'Etat et la liberté des individus.

Depuis deux cents ans, il n'y a pas encore eu d'exemple, dans le monde, d'un Etat qui diminue ; même dans les sociétés les plus libérales. Prenez l'Amérique, ou la France, ou l'Angleterre. Tous ces Etats sont en croissance. Pourquoi ? Au nom de l'égalité. Parce que chaque fois que vous



*La République (1794),
statuette en terre cuite de
Joseph Chinard. De la
main droite, elle dévoile la
table des Droits de
l'homme.*

PAGE PRÉCÉDENTE

*La prise de la Bastille.
Ecole française du 18^e
siècle.*



Plantation de l'arbre de la Liberté en présence du maire, de la Garde nationale et au son de la fanfare. Gouache de l'Ecole française du 18^e siècle.

donnez un droit nouveau à une fraction de citoyens, il faut créer une agence étatique qui garantisse ces droits. Le mouvement de l'égalité est nécessairement lié au mouvement de croissance de l'Etat. Avec tout ce qui en découle comme contradictions possibles entre l'espace où intervient le rôle de l'Etat et l'espace où se déploie l'initiative des individus.

Les droits du citoyen ou la tension démocratique

Au fur et à mesure que le monde s'universalisera, notamment par la colonisation, puis par la décolonisation, on retrouvera partout la tension constitutive de la Révolution française, entre le formel et le réel, l'universel et le particulier. Le mouvement démocratique se confond avec les luttes visant à réduire cette tension. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est-elle autre chose qu'une guerre civile permanente pour que les hommes deviennent ce qu'ils ne sont pas — c'est-à-dire des égaux ? La dynamique des sociétés démocratiques a essentiellement consisté à

Les femmes des trois ordres, estampe révolutionnaire montrant une paysanne succombant sous le poids d'une religieuse et d'une aristocrate.





3

1. *En Inde, vers 1930, manifestation féminine en faveur de l'indépendance. Au centre, les mains croisées, la femme de Gandhi.*

2. *Les membres du Guomindang ou Kouo-mi-tang (« parti national du peuple »), parti chinois fondé par Sun Yat-sen, dans l'atelier du sculpteur Paul Landowski à Paris vers 1930. La statue de Sun Yat-sen dont il est l'auteur sera dressée à Nankin.*

3. *Sa'd Zaghlul (1857-1927), fondateur du Wafd, parti national égyptien, prononçant un discours lors d'une manifestation au Caire demandant le départ des troupes anglaises, vers 1920.*

4. *A Moscou, défilé lors du cinquantième anniversaire de la Révolution d'octobre 1917.*

5. *Les troupes révolutionnaires de Pancho Villa et Emiliano Zapata entrent à Mexico en décembre 1914.*



1



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2



2





5



4

intégrer, progressivement, les exclus de l'égalité. En suscitant d'ailleurs, à chaque fois, de nouvelles tensions.

Par exemple, dans la France de 1848, on pose le problème du droit au travail ; on pose la question de savoir si la propriété est un droit, et jusqu'où elle est compatible avec l'égalité. Ce sont là des contradictions vraies. La propriété est évidemment un droit. Sans propriété, l'homme est une victime désignée à l'Etat. Mais si cette propriété est trop inégalement distribuée, elle crée une telle inégalité sociale qu'elle annule, pour un grand nombre, la possibilité même d'exercer ce droit. Voilà un bon exemple des contradictions découlant du texte de 1789.

Cette tension, porteuse de tout ce qui fait la valeur historique de la Révolution, a fini par engendrer une critique de la Révolution. Un courant se développera qui rejettera l'idéologie des droits, comme abstraite, comme fausse, comme le simple déguisement d'une société inique, comme le masque de l'individualisme bourgeois...

En 1917, va éclater en Russie une révolution qui voudra dépasser ces contradictions. Se fondant sur la critique des droits de l'homme, elle voudra remplacer l'abstrait par le concret, la Démocratie formelle par la Dictature du prolétariat ; elle voudra résoudre le problème de l'inégalité en abolissant les lois du marché et les libertés de l'individu.

Un étrange et nécessaire compromis

Et voilà que, trente ans plus tard, le monde va se trouver dans une situation tout à fait bizarre. A la suite de la Seconde Guerre mondiale, les deux conceptions de 1789 et de 1917, antinomiques l'une de l'autre, vont devoir composer entre elles.

Dans le camp des vainqueurs de la guerre, on a, d'une part, les démocraties de l'Europe de l'Ouest et d'Amérique, qui tiennent toujours — et plus que jamais après la victoire sur le nazisme — à l'idée des droits de l'homme ; et d'autre part, on a l'Union soviétique, qui a été créée sur le pos-

tulat contraire. Et les deux parties doivent s'entendre.

Elles viennent de fonder ensemble le système des Nations Unies. Il leur faut trouver un terrain commun. Ce sera la Déclaration universelle des droits de l'homme, votée en 1948. Cette déclaration est le fruit d'un étrange et nécessaire compromis. D'un côté Cassin, de l'autre Vychinski. Le résultat est évidemment à l'image de ce dialogue : un jeu d'équilibre entre deux conceptions contraires. Mais, il est vrai, sur la base d'un idéal humaniste et démocratique, puisque le système des Nations Unies est fondé sur la négation du nazisme, c'est-à-dire sur les idées de liberté et de droit.

Pour obtenir un accord, les juristes occidentaux ont dû accepter l'introduction de droits dits réels. La Déclaration de 1948 comporte, par exemple, l'idée d'un minimum vital. C'est là, bien sûr, une idée extrêmement difficile à réaliser dans des pays démunis. En faisant du minimum vital un des droits de l'homme, on accentue le caractère problématique de ces droits.

A l'initiative de la partie soviétique, il y a eu par ailleurs un grand débat pour savoir s'il ne fallait pas exclure la propriété du nombre des droits de l'homme. Ce n'était évidemment pas possible du point de vue occidental. En conclusion, la Déclaration de 1948 porte la marque des contradictions qui ont présidé à sa naissance. Elle veut être un texte à la fois normatif et concret, à la fois universel et spécifique. Or, plus vous mettez de définitions spécifiques dans l'idée d'universalité, plus vous en affaiblissez la portée. Depuis la proclamation de cette Déclaration, quatre décennies sont passées. Et le débat demeure, il continue même de se développer sur les idées contradictoires dont elle est tissée.

Nous devons nous penser libres et égaux

Demeure, par exemple, le grand débat sur le caractère vrai ou fictif de la liberté et l'égalité. Certes les hommes sont libres et égaux dans la mesure où ils ne sont plus asservis, réduits en esclavage. Ils sont libres de leur conscience et de leur corps, libres de poursuivre leurs intérêts personnels, libres de contracter entre eux. Mais par ailleurs, cette liberté et cette égalité sont limitées, compromises dans la mesure où elles recouvrent des inégalités sociales, culturelles, individuelles, des relations d'exploitation d'une classe par une autre...

En ce sens, nous voyons bien ce qu'il y a de fictif dans l'idée de liberté et d'égalité. Mais de cela, on peut conclure deux choses différentes. On peut dire — et c'est ma position : nous ne sommes pas tous libres et égaux, mais nous sommes obligés de nous imaginer en société comme étant libres et égaux. Et le fait d'être obligés de nous penser ainsi change la fabrique du monde social, crée cette tension dont je viens de parler, cette dynamique qui est le propre de la démocratie.

On peut, à l'opposé, conclure avec la critique marxiste : puisque liberté et égalité ne sont que mensonge, il faut les dépasser, abolir le système qui se fonde sur elles, et aboutir à une société radicalement différente de celle de 1789. Puisque la démocratie moderne n'est que le paravent d'une dictature bourgeoise, il faut substituer au pouvoir de la bourgeoisie le pouvoir du prolétariat. Et celui-ci, n'étant pas une classe exploiteuse, délivrera la société, l'humanité, de toute exploitation.

L'émergence de l'individu

Ce que je crois inexact, dans cette vision des choses, c'est la réduction de la démocratie moderne à la Dictature de la bourgeoisie. Historiquement, ce n'est pas vrai. La société française de 1789 n'est ni très bourgeoise ni vraiment capitaliste. Ce que j'introduis dans mon œuvre, c'est, précisément, que la Révolution française ne peut se réduire à la promotion de la bourgeoisie. Cette Révolution traduit surtout l'apparition de l'individualisme moderne, processus beaucoup plus vaste que l'émergence d'une classe, puisqu'il transforme tout le maillage social, où la bourgeoisie ne représente qu'un élément parmi d'autres — même si, peu à peu, cet élément se met à dominer les autres.

Preuve que l'individualisme ne se réduit pas à une qualité bourgeoise : dans les pays où l'on a aboli la dictature économique de la bourgeoisie, l'exigence de liberté individuelle continue de se poser. Dans les sociétés marxistes d'aujourd'hui, les notions de droits de l'homme, de marché, de démocratie formelle reviennent à l'honneur. Autrement dit, l'idée de fonder la société sur les droits de l'individu, loin d'être un mensonge bourgeois, est bien une idée universelle, répond bien à un espoir universel. Il n'y aura jamais d'égalité réelle entre tous les hommes, mais il y aura toujours, à l'horizon de tous les hommes, l'idée d'égalité. Et c'est avec cela qu'il faut vivre. C'est cela qui fait bouger les choses.

Mais la controverse entre démocratie formelle et dictature de classe est loin d'être close. Ne serait-ce que, parce que, dans de nombreuses sociétés non européennes, le message de la lutte des classes est mieux passé que celui de la démocratie ; la critique des droits est mieux passée que l'idée des droits. Et ce pour des raisons historiques : l'idée des droits leur a été apportée par les colonisateurs, elle leur a été imposée par le fusil. Les droits appartenant aux vainqueurs, il était naturel qu'ils apparaissent aux vaincus comme un déguisement de leur domination.

Dans de nombreux pays non européens, on pourrait presque parler d'une spontanéité marxiste au 20^e siècle ; la critique marxiste était, si l'on peut dire, inscrite dans leur expérience même. Ou plutôt, la non-universalité des droits était inscrite dans leur chair. Le colonisateur leur aura donc apporté, en même temps, l'idée des droits et la critique de cette idée. Et la critique

leur a bien souvent paru plus vraisemblable : elle recouvrait plus directement la réalité qu'ils vivaient et elle offrait une justification possible à la violence de leur refus.

Dynamique démocratique dynamique de conflits

Bien sûr, j'indique là une tendance très générale. Dans les faits, il faut nuancer. Lors du choc colonial, ces sociétés étaient essentiellement pré-individualistes — les individus ne s'y étaient pas détachés des familles, des tribus, des communautés. Mais le colonisateur y a introduit un monde individualiste. D'où la superposition de deux mondes, un monde lié aux solidarités traditionnelles et un autre tourné vers l'idéologie démocratique moderne ; une société dominée par les chefs de tribus et les caciques de villages, l'autre, en surimposition, faisant l'apprentissage du suffrage universel...

Cela donnera le Parti révolutionnaire institutionnel au Mexique, le Wafd en Egypte, le Kuomintang en Chine, le Parti du Congrès en Inde... options libérales, dont les acquis pratiques sont restés limités. Et c'est pourquoi cette phase a été suivie d'une autre, dominée par l'idéologie de lutte de classe et de révolution. Mais on semble, depuis peu, vouloir revenir à l'idée de droit et de démocratie.

Là où on a cru pouvoir faire l'impasse sur les droits de l'individu moderne, on s'est retrouvé dans une situation économique le plus souvent tragique. On a brisé les structures pré-capitalistes, mais comme on a, par ailleurs, refusé les structures capitalistes du marché, on a abouti à des difficultés dramatiques. Parfois on n'arrive même plus à assurer l'alimentation des villes, voire la survie des campagnes. On a cassé la productivité du travail. Or — et là, Marx n'a pas tort — la productivité du travail, la capacité de faire croître les richesses, constituent une sanction de l'histoire. On ne peut pas faire l'histoire en dehors d'elles, en faisant abstraction du rapport entre l'homme et la nature.

On est donc en train de s'apercevoir qu'il n'y a pas de court-circuit historique possible. Il faut passer, après la société communautaire, par la société individualiste. Et il faut en accepter les tensions ; il faut admettre que les sociétés modernes sont des sociétés conflictuelles ; il faut vivre avec cela. Une dynamique démocratique est une dynamique de conflit.

A partir d'un certain point, cela pose le problème de la gouvernementabilité des sociétés modernes. Prenez la société française, par exemple, elle n'est pas facile à gouverner. Dès qu'une tension nouvelle apparaît, tout le monde est dans la rue. C'est cela, la liberté. La société moderne doit apprendre à vivre avec cela. C'est peut-être une difficulté majeure à surmonter, dans toute société : se déshabituer des certitudes, accepter l'incertitude, l'imprévu, le risque de l'avenir.



Rouget de Lisle chantant pour la première fois la Marseillaise (1849), peinture d'Isidore Pils. Capitaine du génie, Rouget de Lisle compose en 1792 à Strasbourg les paroles et la musique de ce qui deviendra l'hymne national de la France



Citoyens de l'universel encore un effort...

Alors, que peut-on dire, pour conclure, du destin des idées de la Révolution française deux cents ans après ? Ces idées semblent bien gagner du terrain. Mais les difficultés qu'elles affrontent, pour s'inscrire dans les faits, sont immenses.

D'une part, dans les sociétés occidentales où ces idées ont fait leur chemin depuis longtemps, il y a des phénomènes négatifs qui apparaissent. Certes, ce sont des pays où il est devenu assez agréable de vivre, parce qu'on a trouvé une sorte de dosage acceptable entre liberté individuelle et intervention de l'Etat. Mais ce dosage est payé d'un prix très fort. Les peuples se détournent des affaires de la Cité, ils s'intéressent de moins en moins à la chose publique et aux problèmes des autres, ils sont de moins en moins solidaires. C'est très négatif. Chacun s'habitue à courir après ses seuls intérêts et on sent bien que cela laisse un grand vide, qu'il manque quelque chose à la vie.

D'autre part, dans le reste du monde, l'aspiration individuelle à la liberté, l'idée des droits de l'homme, redeviennent fortes, elles avancent à peu près partout. Mais comment vont-elles, à la fois, trancher les dilemmes propres à des sociétés communautaires et trouver des solutions au problème de la productivité du travail ? Questions qui attendent encore leurs réponses.

J'aimerais conclure en espérant que la célébration, cette année, du Bicentenaire de la Révolution française soit une grande occasion pédagogique, qu'elle serve à faire partout prendre conscience des vrais enjeux et des vraies tensions de cet événement. Qu'elle aide, au travers de toutes les différences, de toutes les contradictions du monde actuel, à y faire avancer l'idée de l'universalité de l'homme et de ses droits. ■



FRANÇOIS FURET, historien et écrivain français, est directeur de l'Institut Raymond Aron (Paris). Auteur, notamment, de *Penser la Révolution française* (Gallimard, 1978), il vient de publier, coup sur coup, *La Révolution 1770-1880* (Hachette, 1988) et, en collaboration avec Mona Ozouf, le *Dictionnaire critique de la Révolution française* (Flammarion, 1988).

Mensuel publié en 34 langues
et en braille
par l'Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture.

31, rue François Bonvin, 75015 Paris, France

TÉLÉPHONE :
45 68 47 15 et 45 68 46 85 (Documentation)

Directeur : Bahgat Elnadi
Rédacteur en chef : Adel Rifaat

RÉDACTION AU SIÈGE

Secrétaire de rédaction : Gillian Whitcomb
Français : Alain Lévêque, Neda El Khazen
Anglais : Roy Malkin, Caroline Lawrence
Espagnol : Miguel Labarca, Araceli Ortiz de Urbina
Arabe : Abdelrashid Elsadek Mahmoudi
Unité artistique, fabrication : Georges Servat
Illustration : Ariane Bailey
Documentation : Violette Ringelstein
Relations éditions hors Siège : Solange Belin
Secrétariat de direction : Annie Brachet, Mouna Chatta,
Majda Dalal, Claudie Duhamel
Editions en braille en français, anglais, espagnol et
coréen : Marie-Dominique Bourgeois

ÉDITIONS HORS SIÈGE

Russe : Gueorgui Zélénine (Moscou)
Allemand : Werner Merkli (Berne)
Italien : Mario Guidotti (Rome)
Hindi : Sri Ram (Delhi)
Tamoul : M. Mohammed Mustafa (Madras)
Persan : H. Sadough Vanini (Téhéran)
Néerlandais : Paul Morren (Anvers)
Portugais : Benedicto Silva (Rio de Janeiro)
Turc : Mefra Ilgazer (Istanbul)
Ourdou : Hakim Mohammed Said (Karachi)
Catalan : Joan Carreras i Martí (Barcelone)
Malais : Abdul Manaf Saad (Kuala Lumpur)
Coréen : Paik Syeung Gil (Séoul)
Kiswahili : Domino Rutayebesibwa (Dar-es-Salaam)
Croato-serbe, Macédonien, Serbo-croate,
Slovène : Bozidar Perković (Belgrade)
Chinois : Shen Guofen (Beijing)
Bulgare : Goran Gotev (Sofia)
Grec : Nicolas Papageorgiou (Athènes)
Cinghalais : S.J. Sumanasekera Banda (Colombo)
Finnois : Marjatta Oksanen (Helsinki)
Suédois : Manni Kössler (Stockholm)
Basque : Gurutz Larrañaga (San Sebastian)
Thaï : Savitri Suwansathit (Bangkok)
Vietnamien : Dao Tung (Hanoi)
Pachto : Nasir Seham (Kaboul)
Haoussa : Habib Alhassan (Sokoto)
Bengali : Ahmed Hedayet (Dacca)

VENTES ET PROMOTION

Téléphone :
POUR JOINDRE DIRECTEMENT VOTRE CORRESPONDANT
COMPOSEZ LE 45. 68. ... SUIV DES QUATRE CHIFFRES QUI
FIGURENT ENTRE PARENTHÈSES À LA SUITE DE CHAQUE NOM.
Responsable : Henry Knobli (45.88), Assistante : Marie-
Noëlle Branet (45.89), Abonnements : Marie-Thérèse
Hardy (45.65), Jocelyne Despouy, Jacqueline Louise-Julie,
Manichan Ngonekeo, Michel Ravassard,
Mohamed Salah El Din,
Relations clientèle : Ginette Motreff (45.64),
Comptabilité : Liliane Tasch (45.66), Projets spéciaux :
Ricardo Zamora, Magasin : Hector Garcia Sandoval

PUBLICITÉ

Publicat : 17, Boulevard Poissonnière, 75002 Paris.
Tél : 40.26.51.26
Directeur commercial : Benoît Rusier
Directeur de la publicité : Danièle Michelet

ABONNEMENTS

1 an : 126 francs français. 2 ans : 234 francs.
Pour les pays en développement :
1 an : 99 francs français. 2 ans : 180 francs
Reliure pour une année : 62 francs.
Reproduction sous forme de microfiches (1 an) : 85 francs.
Paiement par chèque bancaire, CCP ou mandat à l'ordre
de l'Unesco.

Les articles et photos non copyright peuvent être reproduits à condition
d'être accompagnés du nom de l'auteur et de la mention « Reproduits
du Courrier de l'Unesco », en précisant la date du numéro. Trois
justificatifs devront être envoyés à la direction du Courrier. Les photos
non copyright seront fournies aux publications qui en feront la demande.
Les manuscrits non sollicités par la Rédaction ne seront renvoyés que s'ils
sont accompagnés d'un coupon-réponse international. Les articles paraissant
dans le Courrier de l'Unesco expriment l'opinion de leurs auteurs et non
pas nécessairement celle de l'Unesco ou de la Rédaction. Les titres des
articles et les légendes des photos sont de la Rédaction. Enfin, les frontières
qui figurent sur les cartes que nous publions n'impliquent pas
reconnaissance officielle par l'Unesco ou les Nations Unies.

Toute correspondance doit être adressée
au Rédacteur en chef

IMPRIMÉ EN FRANCE (Printed in France) - DÉPOT LÉGAL : C1 - JUIN 1989 -
COMMISSION PARITAIRE N° 27253 - DIFFUSÉ PAR LES N.M.P.P.
Photocomposition : Le Courrier de l'Unesco
Photogravure-impression
Maury-imprimeur S.A., 21, route d'Etampes,
45330 Malesherbes

La Rédaction remercie

M. Nicolas Langlois

pour son apport essentiel
à la réalisation de la nouvelle formule
du Courrier de l'Unesco

LECTURES

Histoire de la Révolution française par Jules
Michelet. La Pléiade, Gallimard.

L'Ancien Régime et la Révolution par Charles
Alexis de Tocqueville. Folio/Histoire, Gallimard,
Paris 1987.

Penser la Révolution française par François
Furet. Folio/Histoire, Gallimard, Paris 1978.

Histoire et dictionnaire de la Révolution
française, 1789-1799 par Jean Tulard, Jean-
François Fayard et Alfred Fierro. Collection
Bouquins, Robert Laffont, Paris 1987.

Chronique de la Révolution, 1788-1799 sous la
direction de Jean Favier. Larousse, Paris 1988.

Les images de la Révolution française par
Michel Vovelle. Publications de la Sorbonne, Paris
1988.

Grande histoire de la Révolution française par
Georges Soria, en trois volumes. Bordas, Paris
1987-1988.

La Révolution française vue par les Allemands,
textes traduits et présentés par Joël Lefebvre.
Presses universitaires de Lyon, 1987.

Le livre en Espagne au temps de la Révolution
française par Lucienne Domergue. Presses
universitaires de Lyon, 1984.

De pain et d'espérance, 1788-1988, Grenoble et
le Dauphiné à la veille de la Révolution. Musée
dauphinois, Grenoble 1988.

AD 89

Rappelons l'adresse de l'Association pour la
Déclaration du 26 août 1989, « AD 89 », dont
nous avons présenté le but et l'action dans notre
numéro de mars de cette année : AD Paris, 40,
rue Charlot, 75003 Paris, France, téléphone :
48.87.1989.

182 - 80 Haussmann
75008 Paris
42.89.89.90 - 31.7.89.

DEUX EXPOSITIONS A PARIS

« La Révolution française et l'Europe,
1789-1799 », Galeries nationales du Grand Palais
(16 mars-26 juin 1989), avec un riche catalogue
en trois volumes, et « Révolution française sous
les Tropiques » présentée par l'association
ADEIAO au Musée des arts africains et océaniques
(9 juin - 4 septembre 1989), exposition
rassemblant les œuvres de trois jeunes artistes
peintres : le Sénégalais Fodé Camara, le Français
Philippe Nouail et le Haïtien Edouard Duval-
Carrié dont nous reproduisons deux œuvres pages
20 et 21.

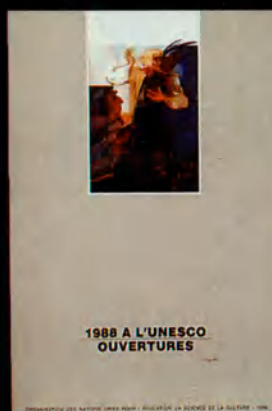
ECRIVEZ - NOUS

Nous aimerions faire de plus en plus appel au
lecteur, établir avec chacun d'entre vous un lien
de complicité qui nous permette d'aiguiller à
l'avenir le choix des thèmes et le traitement des
rubriques en fonction de vos centres d'intérêt, de
vos questions et de vos critiques. A cette fin le
Courrier des lecteurs sera rétabli dès le prochain
numéro. Nous espérons recevoir des informations
et des analyses sur les activités, organisées autour
de vous, dont vous pensez qu'elles peuvent
intéresser l'ensemble international des lecteurs
du Courrier.

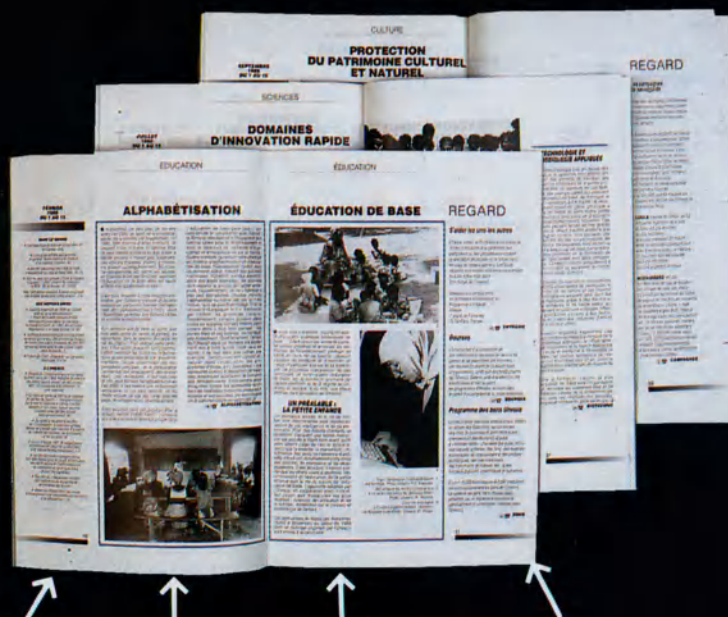
Crédits photographiques

Couverture : © Georges Servat, Paris. Couverture de dos, pages 18-19, 27 en bas, 28 : © Bulloz, Paris. Page 5 : R. Melhoul
© Sygma, Paris. Page 7 : de Wildenberg © Sygma, Paris. Page 9 : D. Hudson © Sygma, Paris. Page 10 : Brigitte Salom ©
Courrier de l'Unesco. Page 12 : © Mount Vernon Ladies Association, VA., Etats-Unis. Pages 12-13, 16 en haut, 16-17, 23,
46 au centre, 52-53 : © Edimédia ; Musée Carnavalet, Paris. Pages 13 à droite, 14 (1) : Asbl FAC-AP/Sprl Lefebvre et Gillet,
Bruxelles. Page 14 (2) : © IPS, Paris. Pages 14 (3), (4), 18 à gauche : © National Portrait Gallery, Londres. Pages 15 (1), (2),
(3), 16 au centre, 24-25, 27 en haut, 30, 32, 38, 42, 43, 54, (1, 2, 3, 5) : © Roger Viollet, Paris. Page 15 (4) : © RMN, Musée
de Versailles. Pages 16 (3), 40 : Tous droits réservés. Pages 20, 21 : © Duval-Carrié, Paris. Pages 22, 24 à gauche, 40-41, 44,
45, 53 en bas : © Edimédia, Paris. Pages 26, 37 à droite, 39 : © Bibliothèque nationale, Paris. Pages 31 : © Musée de la Révolution
française, Vizille, France. Pages 33, 52 : © RMN, Paris. Page 34 : Oroñoz © Artepht, Paris. Page 35 : © Agence de presse
Bernand, Paris. Pages 36 en bas, 37 en haut : © APN, Paris. Pages 46 à gauche, à droite : Edition chinoise du Courrier de
l'Unesco, Beijing. Page 47 : © Edimédia ; Freer Gallery of Art. Pages 48-49 : © AIAP/Bibliothèque des arts, tiré de Unesco,
40 artistes, 40 ans, 40 pays. Pages 50-51 : © Roger Viollet ; Musée de Versailles. Page 54 en haut à gauche : © ESA, Paris
Page 54 (4) : Bruno Barbey © Magnum, Paris. Pages 56-57 : © Lauros Giraudon ; Musée historique, Strasbourg.

Ce numéro comprend 60 pages et un encart publicitaire de 4 pages situé entre les pages 2-3 et 58-59.



1988 A L'UNESCO OUVERTURES



L'« **éphéméride** » présente en bref, ce qui s'est passé dans le monde, dans la famille des Nations Unies et à l'Unesco, par quinzaine, afin de situer les activités de l'Organisation dans le contexte plus large de l'actualité.

Les **articles de fond** brossent à grand traits les activités de l'Unesco, décrivant son action en 1988, les questions de gestion et de réforme du Secrétariat, les services offerts au public et les perspectives d'avenir.

Les **mots-clés**, dont le fonctionnement est expliqué en première page, font partie d'un système expérimental de suivi des demandes d'information des lecteurs qui souhaitent « en savoir plus ».

Les articles de la rubrique « **Regard** » jettent une lumière différente, plus personnalisée, sur certains aspects de la vie de l'Unesco.

Une nouvelle publication

L'Unesco vient de publier un nouveau document d'information intitulé *1988 à l'Unesco : Ouvertures* qui a pour but de présenter les grands objectifs de l'Organisation, de décrire les principaux axes de ses activités l'an passé et d'esquisser ses nouvelles orientations.

Conçue pour donner une idée des approches novatrices et des réformes en cours au Secrétariat, cette brochure de 56 pages contient des faits, des chiffres, des photographies et des données sur l'action de l'Unesco. Elle est destinée aux lecteurs les plus divers, du grand public aux experts, en passant par les administrations nationales et les médias.

Elle montre en particulier, que nombre des grands problèmes d'actualité relèvent directement de la compétence de l'Unesco et que celle-ci a résolument entrepris d'apporter de bonnes réponses aux questions les plus urgentes.

1988 à l'Unesco : Ouvertures est disponible en français et en anglais. Une version espagnole paraîtra bientôt et d'autres versions linguistiques sont envisagées.

Le document peut être commandé à :

L'Inspection générale
Unesco
7, place de Fontenoy
75700 Paris
Prix : 28 FF

DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

Décrétés par la Convention Nationale en 1793
acceptés par le Peuple Français.

PRÉAMBULE

Le peuple français, convaincu que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme, sont les seules causes des maux du monde, a résolu d'exposer dans une déclaration solennelle ces droits sacrés et inaliénables, afin que tous les citoyens, pouvant comparer sans cesse les actes du Gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais opprimer et abus par la tyrannie; afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de la liberté et de son bonheur, le magistrat la règle de ses devoirs, le législateur l'objet de sa mission.

En conséquence, il proclame en présence de l'Être-Suprême, la déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen.

ARTICLE PREMIER.

Le but de la société est le bonheur commun.

Le Gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles.

II.

Ces droits sont l'égalité, la liberté, la propriété.

III.

Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi.

IV.

La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté générale; elle est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse; elle ne peut ordonner que ce qui est juste et utile à la société; elle ne peut défendre que ce qui lui est nuisible.

V.

Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics. Les peuples libres ne connaissent d'autres motifs de préférences dans leurs élections que les vertus et les talents.

VI.

La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui; elle a pour principe la nature; pour règle la justice; pour limite la loi; la limite morale est dans cette maxime: ne faire à autrui ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait.

VII.

Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement, le libre exercice des cultes ne peuvent être interdits.

La nécessité de sauvegarder ces droits suppose en la puissance ou le souverain récept du despotisme.

VIII.

La liberté consiste dans la protection accordée par la société à chacun de ses membres pour la conservation de la personne, de ses droits et de ses propriétés.

IX.

La loi doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent.

X.

Nul ne doit être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Tout citoyen appelé ou saisi par l'autorité de la loi doit obéir à l'instant; il le rend coupable par la résistance.

XI.

Tout acte exécuté contre un homme hors des cas et sans les formes que la loi détermine est arbitraire et tyrannique; celui contre lequel on voudrait l'exécuter par la violence a le droit de le repousser par la force.

XII.

Ceux qui sollicitaient, expédiaient, signaient, exécutoient ou faisaient exécuter des actes arbitraires, sont coupables et doivent être punis.

XIII.

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de la personne, doit être sévèrement réprimée par la loi.

XIV.

Nul ne doit être jugé ni puni, qu'après avoir été entendu ou légalement appelé et qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement au délit. La loi qui punirait les délits commis avant qu'elle eût été promulguée, l'exécution d'une tyrannie l'effet rétroactif donné à la loi ferait un crime.

XV.

La loi ne doit décréter que des peines strictement et évidemment nécessaires; les peines doivent être proportionnées au délit et utiles à la société.

XVI.

Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.

XVII.

Nul genre de travail, de culture, de commerce ne peut être interdit à l'industrie des citoyens.

XVIII.

Tout homme peut engager ses services, son talent; mais il ne peut se vendre ni être vendu. Sa personne n'est pas une propriété aliénable. La loi ne reconnaît point de servitude; il ne peut exister qu'un engagement de soins, et de reconnaissance entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie.

XIX.

Nul ne peut être privé de la moindre portion de sa propriété sans son consentement, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée l'exige, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

XX.

Nul contribution ne peut être établie que pour l'utilité générale. Tous les citoyens ont droit de concourir à l'établissement des contributions, d'en surveiller l'emploi, et de s'en faire rendre compte.

XXI.

Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en absorbant les moyens d'existence à ceux qui sont hors d'état de travailler.

XXII.

L'instruction est le besoin de tous. La société doit surveiller de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

XXIII.

La garantie sociale consiste dans l'action de tous pour assurer à chacun la jouissance et la conservation de ses droits; cette garantie repose sur la souveraineté nationale.

XXIV.

Elle ne peut exister, si les limites des fonctions publiques ne sont pas clairement déterminées par la loi, et si la responsabilité de tous les fonctionnaires n'est pas assurée.

XXV.

La Souveraineté réside dans le peuple. Elle est une et indivisible, imprescriptible et inaliénable.

XXVI.

Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier; mais chaque section du souverain assemblée, doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté.

XXVII.

Que tout individu qui usurpe la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres.

XXVIII.

Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer la constitution. Une constitution ne peut soumettre à ses lois les gouvernements futurs.

XXIX.

Chaque citoyen a un droit égal de concourir à la formation de la loi, et à la nomination de ses mandataires ou de ses agents.

XXX.

Les fonctions publiques sont essentiellement temporaires; elles ne peuvent être considérées comme des distinctions ou comme des récompenses, mais comme des devoirs.

XXXI.

Les délits des mandataires du peuple et de ses agents ne doivent jamais être impunis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.

XXXII.

Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique ne peut, en aucun cas, être interdit, suspendu ni limité.

XXXIII.

La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme.

XXXIV.

Il y a oppression contre le corps local, lorsqu'un tiers de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps local est opprimé.

XXXV.

Quand le Gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple la plus sacrée des droits et la plus indispensable des devoirs.